



Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°04/XV/2009

CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Lundi 4 Mai 2009

*- Transcription des débats -*

Sont présents :

*Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Gérard Sarracani, Anne Tachène.*

Sont absents et excusés :

*Mesdames et Messieurs Claude Barrier (pouvoir à Gérard Gayet), Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Marie Toubiana (pouvoir à Jacqueline Malherbe).*

Sont absents :

*Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Jérôme Loriau, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.*

≈ ≈ ≈

**Monsieur le Maire :** Merci de bien vouloir regagner vos chaises, merci. Nous allons commencer notre Conseil d'arrondissement, le quorum est atteint.

**1. Désignation des secrétaires de séance :** Anne Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

**Monsieur le Maire :** Les pouvoirs : Monsieur Barrier pour Monsieur Martinez, Madame Toubania pour Madame Malherbe et Monsieur Pierre Charon pour Daniel-Georges Courtois.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais aussi, en votre nom à tous, féliciter notre collègue, Guy Coudert qui vient d'être promu Chevalier de la légion d'Honneur en sa qualité non pas d'élu, pourtant il le mériterait en tant qu'élu, mais en tant qu'Expert près la Cour d'Appel de Paris, la Cour de Cassation, lors de la dernière promotion de la Légion d'Honneur

Je vais vous demander aussi de vous prononcer sur la procédure d'urgence avec un ordre du jour complémentaire comprenant un projet de délibération qui vous a été envoyé mercredi et qui porte sur l'acquisition, auprès de la SNI d'un gymnase et d'un terrain d'éducation physique qui est en état futur d'achèvement rue de la Fédération, boulevard de Grenelle. Si vous en êtes d'accord, je vais donc procéder au vote.

Personne n'est opposé à ce que ce mémoire DU 62 soit examiné en procédure d'urgence ? Merci.

**2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2009.**

Pas d'opposition ? Merci. Il est adopté.

**3. Désignation des quatre membres suppléants de la commission consultative relative aux dérogations scolaires.**

**Monsieur le Maire :** Je passe la parole à Madame Malherbe pour qu'elle puisse nous donner le nom de ces suppléants.

**Catherine Malherbe :** Monsieur Hubert Martinez, Madame Catherine Bruno, Madame Catherine Margueritte et Madame Piétranico.

**Monsieur le Maire** : Bien, il n'y a pas d'opposition ? Je mets au vote.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

#### **4. Adoption du compte administratif 2008 de l'Etat spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement après élection du Président de séance.**

**Monsieur le Maire** : Comme chaque année, nous allons procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2008, pour cette année. Comme vous le savez, je ne peux pas présider l'examen du compte administratif, de par la loi, du code général des collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle, comme l'an passé, je vais mettre aux voix la désignation d'un Président de séance, qui va rapporter ? en mes lieu et place, le compte administratif 2008.

Notre collègue Alain DESTREM, étant Conseiller de Paris délégué auprès de moi chargé des finances ayant déjà rapporté l'an passé, je propose sa candidature à l'élection de notre Conseil.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ?

La majorité étant acquise, Monsieur Destrem est, pour le rapport sur le compte administratif 2008, désigné comme Président de séance. Je l'invite à venir s'installer au fauteuil de la présidence et donc, comme la loi l'exige, je vais aussitôt quitter la salle.

Je reviendrai, mes chers collègues, je sentais une inquiétude.

**Alain Destrem** : Mes chers collègues, nous avons le mémoire concernant l'adoption du compte administratif 2008 de l'état spécial du 15<sup>ème</sup>. Y a-t-il des intervenants ou des questions ? Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Oui, Monsieur le Président de séance, chers collègues. La comparaison entre le compte administratif 2008 et le compte administratif 2007 a suscité, chez nous, un certain nombre de surprises, car il y a des évolutions que l'on peut qualifier, au bas mot, de significatives et je vais tout de suite indiquer ce que je veux dire par-là. Il me faudrait un capuchon, merci beaucoup.

Je pense notamment, essentiellement, au montant global des dépenses pour le poste « fêtes et cérémonies » qui s'élève à 18.330 euros en 2008, contre 7.361 euros en 2007, soit une augmentation de 10.969 euros, mais, comme

souvent le pourcentage parle davantage, il s'agit d'une augmentation de 149%. C'est quand même une augmentation, qui, dans la période de crise que nous vivons, - je ne crois pas avoir dit quelque chose de particulièrement scandaleux, donc je répèterai - c'est une augmentation qui, dans la période de crise que nous vivons, peut paraître peut-être..... Monsieur le Président de séance, s'il vous plaît....

**Alain Destrem** : Laissez parler Monsieur Dargent, s'il vous plaît. Il sera temps d'apporter une réponse.

**Claude Dargent** : Merci, même s'il dit des choses désagréables. Donc, une augmentation de 149% des fêtes et cérémonies, en période de crise, on peut, légitimement, quand on est habitant du 15<sup>ème</sup> arrondissement, considérer que c'est beaucoup. Quand on regarde, d'ailleurs, les composantes de cette augmentation, cette impression est pour le moins, renforcée. S'agissant, par exemple, de ce que le compte administratif appelle la « fonction 020 », c'est-à-dire la ligne administration de la collectivité, et bien nous notons que sur ce poste fêtes et cérémonies, les dépenses en 2008, étaient de 14.035 euros contre 4.861 en 2007, soit une augmentation de 188%.

S'agissant du secteur animation locale, l'augmentation est moindre, ce qui peut nous satisfaire. Elle n'est que de 72%, mais, dans le même chapitre, une autre dépense, sous la ligne « autres services extérieurs », elle, passe de 105.719 euros en 2007, à 152.465 euros, soit une augmentation de 46.746 euros, soit 44%.

Nos questions sont les suivantes : Qu'est-ce qui explique une telle inflation des dépenses de fêtes et cérémonies ? Est-ce que c'est opportun, dans la période de difficulté que vit l'ensemble des Parisiens et notamment les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, qu'est-ce que c'est que ces mystérieux « autres services extérieurs » ? On aimerait savoir en quoi consiste les 46.746 euros supplémentaires qu'il a fallu trouver pour satisfaire aux dépenses de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement en 2008 par rapport à 2007 ? Puis, également, sur un autre plan, plus classique celui-ci, qu'en est-il de l'euro par habitant, pour la culture, qui est une composante de la dotation que le Maire de Paris et la Mairie de Paris versent à chacun des Maires d'arrondissement. Est-ce que cet euro pour la culture est effectivement respecté par le Maire du 15<sup>ème</sup> ?

Est-ce que, effectivement, dans la dotation d'animation locale où il figure, il est bien consacré à cet usage ou bien, est-ce qu'il trouve d'autres destinations qui, en l'occurrence, pourraient paraître moins légitimes ?

Voilà quelques unes des questions que se posent les habitantes et les habitants du 15<sup>ème</sup> et dont le groupe que je préside voulait se faire le relais dans notre assemblée. Je vous remercie.

**Alain Destrem** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque**. Juste un mot, Monsieur le Président pour demander à Monsieur Dargent s'il trouve opportun d'augmenter massivement les impôts des Parisiens dans les difficultés que ressentent nos concitoyens.

**Alain Destrem** : Rien à voir ! Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Alors je vais tenter de répondre aux interrogations légitimes de Monsieur Dargent sur ce compte administratif 2008.

La première des choses. Je voudrais dire que sur les fêtes et cérémonies, comme sur les réceptions d'ailleurs - parce que tout ceci était additionné - je vous renvoie d'ailleurs au tableau global qui reprend l'ensemble des 15 pages de la gestion locale, de l'animation locale et des investissements qui se trouvent en page 207, numéro qui se trouve en bas, et qui fait un peu le résumé et renvoie effectivement au réel dépensé en 2008, pardon, mandaté en 2008, par rapport aux crédits qui ont été ouverts.

La première des réflexions que je fais, c'est que sur les fêtes et cérémonies, lorsque vous avez eu le budget modificatif au mois de juin que je vous ai moi-même présenté, nous vous présentions un budget qui était de 26.638 euros, pour l'année 2008 contre 7360 euros en 2007, ce qui ne m'a pas échappé, est que nous n'avons dépensé que 18.330 euros c'est-à-dire que nous sommes en-dessous de ce qui a été présenté à notre Conseil au mois de juillet avec le budget modificatif.

Il en est de même pour les réceptions puisque sur l'ensemble, il était prévu, au budget modificatif, en crédit ouvert, 190.095 euros et nous n'avons mandaté que 136.802 euros contre 129.507 dépensés en 2007.

Il y a effectivement un peu plus en 2008. Il y aura probablement un peu plus en 2009 par rapport à 2007 et je vais vous dire pourquoi : pour des raisons très simples. La première est qu'en 2007 il y avait les élections législatives, si j'ai bon souvenir et que, comme vous le savez, il faut faire attention aux comptes de campagne et que ceux-ci incitent ceux qui sont candidats, et nous en avons au moins trois ou quatre qui étaient candidats et membres de notre Conseil aujourd'hui et qu'il fallait bien que le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, au premier chef, qui était lui-même candidat à l'époque aux élections législatives, fasse attention à ces comptes de campagne. Il en était de même pour les élections municipales, car vous savez bien que rentrent dans les comptes de campagne,

jusqu'au mois de mars en l'occurrence de l'année 2008, toutes les manifestations qui auraient pu être engagées par la collectivité municipale, à commencer par ceux qui la dirigent.

Le Maire du 15<sup>ème</sup>, au rang desquels il était le plus intéressé et faisait attention à ceci. Donc, effectivement 2007 et 2008 ne sont pas des années qui sont parfaitement bien équilibrées et la troisième des choses je dirais, c'est que, depuis le mois d'avril, nous avons eu, en ce qui concerne les fêtes et les cérémonies - outre le fait que ceci n'a repris qu'à partir du mois d'avril 2008, je rappelle que les manifestations à caractère officiel, c'est-à-dire les gerbes, les médailles, l'accueil des personnalités extérieures, le résultat des élections parce que cela ne vous a pas échappé qu'il y a quand même, quel que soit le résultat, tout au moins un buffet qui est offert dans les salles, etc...J'oubliais les vœux et les fêtes de fin d'année. Mais ceci dit, là où ce serait peut-être plus critiquable, même si c'est exactement la même chose, c'est dans les réceptions où nous avons été moins dépensiers puisque ce sont les réceptions des centaines, nous en avons plusieurs.

Ce sont les directrices d'écoles quand elles organisent des opérations qui sont prises sur ces budgets-là, ce sont les expositions qui sont faites au niveau de la culture et ce sont les services élections lorsqu'il y a des élections, qu'elles soient à caractère local ou prud'homales et d'autres qui sont des élections qui ont besoin d'avoir, à tout le moins, le salut de la municipalité puisque nous avons reçu également, je vous le rappelle, tous les présidents de bureaux de vote à la Mairie du 15<sup>ème</sup> pour les remercier de l'action qu'ils ont menée.

Sur ce plan-là, je le rappelle, nous sommes largement inférieurs, en 2008, au budget qui a été proposé à notre Conseil au mois modificatif -donc abondé- qui a été proposé au mois de juillet l'année dernière.

En ce qui concerne 1 euro par habitant et la culture, je trouve assez extraordinaire que l'on revienne là-dessus d'autant plus que c'est un débat que nous avons eu lorsque nous avons proposé et discuté du budget primitif 2009, c'est-à-dire en octobre ou novembre de cette année et j'avais attiré l'attention du Conseil sur le fait que le budget primitif 2009 était inférieur au budget primitif 2008 dont nous avons aujourd'hui à voter sur sa bonne exécution et il était inférieur d'environ de 150.000 euros, à peu de choses prêt et que nous étions bien loin de la possibilité, pour nous, en ce qui concerne l'animation locale et la gestion locale, de pouvoir obtenir ce 1 euro par habitant, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Je rappelle quand même que 1 euro par habitant, cela fait, grosso modo, 228.000, allez 230.000 euros pour la culture et il est évident que ..... pardon ?... 235.000 euros très exactement et que manifestement, cela prendrait pratiquement plus

de 60% de notre budget d'animation locale et donc, évidemment, c'est totalement impossible. Donc je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur Dargent et c'est pour cela que j'espère que lorsque nous aurons le budget modificatif 2009, et comme je le rappelle dans le budget primitif 2008, nous avons une baisse, en incluant investissements et de fonction de 2% de budget pour l'année 2009 de moins par rapport à l'année 2008, et comme vous êtes très sensible, comme moi et comme l'est certainement Madame Fonlladosa, à développer la culture dans cet arrondissement -et comme nous tous d'ailleurs autour d'elle- je pense que nous aurons un budget modificatif 2009 qui nous permettra de pouvoir atteindre cet objectif car, vous savez, dans un budget comme celui-là, cela ne vous pas échappé, et ce seront mes derniers mots, vous avez pratiquement 90% qui est complètement redondant.

Donc, en ce qui concerne le budget, parce que ce sont le chauffage, l'entretien, l'électricité, les choses qui, de toute façon reviennent : la gestion des personnels dans certains cas, etc... qui fait que de toute façon, la marge de manœuvre, pour un Maire d'arrondissement, ne porte pas plus que sur 20% et, 20%, vous me direz, c'est peut-être beaucoup, mais en fait c'est peu, parce que sur ces 20% là, cela concerne plutôt l'investissement et que sur l'investissement, il y a souvent des travaux urgents que l'on est bien obligés de faire. Il faut donc garder une réserve pour les travaux urgents, lorsqu'il y a un chauffage qui tombe en panne dans une école, lorsqu'il y a des dégradations, etc... La latitude, pour un Maire d'arrondissement, ne porte grosso modo, que sur 5% de son budget. Alors, 5% pour pouvoir donner une orientation politique, c'est pas énorme surtout que lorsque vous avez à gérer près de 170 équipements transférés et que ces équipements transférés vous prennent 95% de votre budget, c'est tout à fait normal et logique que les 5% doivent être l'imagination avec laquelle on peut essayer de donner une impulsion sur l'arrondissement. Ce n'est pas toujours facile. Vous avez donc raison, il faut, sur la culture, faire mieux, je suis bien d'accord avec vous.

Ce n'est pas en supprimant le chauffage d'une école que l'on va pouvoir rajouter 10.000 euros sur le budget de la culture. Il est donc très clair que la logique des choses veut que cette mairie, évidemment cela a été présenté comme ça au mois de juin lorsque nous avons discuté du budget modificatif, il est très logique que le budget des fêtes et cérémonies reste à peu près à ce qu'il est alors qu'il n'a même pas été dépensé en 2008, en tout cas en 2009, il est resté à ce qu'il est, même pratiquement exactement. Il faut que cette Mairie vive, qu'elle accueille les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, qu'elle puisse les recevoir dignement, ce qui n'a pas été le cas suffisamment à mon avis dans les années qui ont précédé cette mandature et que je crois qu'il est bien logique, que, lorsque la Mairie est la maison des habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, il faut que l'on puisse les recevoir correctement. Je vous remercie.

## ***Explication.***

***Claude Dargent***: Monsieur le Président de séance, je dois dire que vos explications ne nous ont pas convaincus. Juste deux mots, ce n'était pas d'une clarté, et en l'occurrence puisque ce débat est retransmis et nous souhaitons qu'il le soit plus rapidement, je crois que l'ensemble des personnes qui vont le regarder vont pouvoir tester la clarté de la démonstration de Monsieur Destrem. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle était loin d'être éclatante.

Pour ne pas épiloguer là-dessus, juste deux points :

- Premier point, sur l'euro en matière culturelle par habitant. En dotation d'animation locale, la Mairie du 15<sup>ème</sup> a perçu du budget de la Mairie de Paris, 1.115.000 euros. Il y a 225 000 habitants dans le 15<sup>ème</sup>, donc la possibilité d'accorder un euro à la culture dans le 15<sup>ème</sup> est évidemment tout à fait possible et d'ailleurs, la preuve, c'est ce que font les autres arrondissements, Monsieur Destrem, donc évidemment, puisque les autres arrondissements le font, je ne vois pas pourquoi le nôtre ne pourrait pas le faire et de ce point de vue là, il y a un désaccord majeur entre nos conceptions de la culture dans le 15<sup>ème</sup>, celles qui prévalent à la Mairie de Paris, celles qui sont défendues par le Maire de Paris, et la ligne politique que vous adoptez dans cet arrondissement, ça, c'est le premier point.
- Le second point, sur les augmentations pour le moins significatives que j'ai pointées, je n'ai pas compris vos explications. Vous nous avez expliqué, n'est-ce pas, alors que je vous interrogeais sur la croissance des dépenses entre 2007 et 2008, que ces deux années avaient été des années électorales et que donc, cela limitait les dépenses. Cela ne me paraît pas être une explication convaincante d'une augmentation qui est pour le moins, une augmentation significative en 2008. En plus, vous nous annoncez une augmentation supplémentaire pour 2009. Les habitants du 15<sup>ème</sup> vont apprécier que dans le contexte qui est le nôtre, les dépenses de cette Mairie sont encore promises à une augmentation l'année prochaine. Telle n'est pas la politique qui est suivie par la majorité du Conseil de Paris dont vous savez bien que, en l'occurrence, elle cherche aujourd'hui, à faire des économies partout où c'est possible et c'est possible et parce que c'est nécessaire dans le contexte actuel.

Nous constatons ici, vraiment, un contraste flagrant entre la politique qui est menée dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et celle qui est menée par le Maire de Paris. Nous constatons d'autre part que cette Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement a adopté un train de vie que je qualifierai de « pharaonique » et bien, ce train de vie

« pharaonique », nous allons l'expliquer aux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, et ils jugeront. Je vous remercie.

**Alain Destrem** : Nous allons conclure, mais je voudrais rappeler à Monsieur Dargent, puisque comme ceci est enregistré, je voudrais dire que la dotation d'animation locale n'est pas d' 1.800.000 euros, oui 1.115.000 euros et que sur ces 1.115.000 euros, 90%, ce sont les travaux dits urgents dans les établissements et ainsi que les Conseils de quartier. Alors, il reste effectivement, tout le reste de l'animation dans chacun des établissements scolaires, des établissements publics, qui relèvent de notre gestion. Donc, il est clair que, dans cette affaire, la plus grosse partie, malheureusement, provient des travaux urgents.

La deuxième des choses, je dis très sincèrement que nous serions absolument ravis de pouvoir le faire, mais, quand vous avez les travaux urgents par exemple, ce n'est absolument pas prévisionnel puisque ce sont des choses qui arrivent dans le cours de l'année. Donc, nous dépensons, grosso modo, en travaux urgents, entre 400.000 et 500.000 euros par an. Donc il reste à peu près 500.000 à 600.000 euros pour le reste qui concerne l'ensemble de l'animation, dont, effectivement, ces maudites sommes, quand même que je rappelle, même si elles sont exceptionnelles, sur les questions de ces maudites sommes qui sont exactement de 18.000 euros sur les fêtes et cérémonies et 136.000 euros, pour vous faire plaisir, pour les réceptions. Cela fait donc 156.000 euros pour 235.000 habitants, à accueillir dans notre Mairie, cela ne fait pas beaucoup par habitant et ce n'est pas ça qui va poser un véritable problème sur l'avenir du budget du 15<sup>ème</sup> arrondissement bien que cette année est bien morose puisque nous avons un budget qui, cette année, nous a été imposé par la Ville de Paris, en baisse de plus de 2% par rapport à celui de l'année dernière. Donc il va bien falloir qu'on s'adapte, en 2009, et ce sera pareil, probablement encore pire, en 2010.

Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Je souhaite prendre la parole, je vous remercie. D'abord, pour rétablir un élément qui constitue une erreur dans votre propos. Il y a 3 dotations qui font le budget des mairies d'arrondissement : la dotation d'animation locale dont on vient de parler, dans laquelle se trouve notamment les crédits de communication, de fêtes, cérémonies et la fameuse dotation culture sur laquelle le Maire de Paris a proposé, suggéré, qu'il y ait un euro par habitant dans chaque arrondissement et d'ailleurs le Maire de Paris, sous la précédente mandature, avait doublé cette dotation pour les mairies qui parvenaient à ce fameux euro par habitant sur la culture.

Il y a une deuxième dotation qui s'appelle la dotation de gestion locale. C'est cette dotation qui permet de payer le chauffage, les couches dans les crèches, etc.... donc qui permet de faire fonctionner, au quotidien, le service public

municipal et cette dotation, cela vous a été dit et aux Maires d'arrondissement lorsque je les ai reçus avec mes collègues Bernard Gaudillère et Maïté Errecart, cette dotation, bien sûr, si par exemple il y a une augmentation du coût des fluides, et bien elle est ajustée par la Ville de Paris pour que le chauffage ne s'arrête pas dans les équipements scolaires, pour que les enfants et tous les usagers du service public puissent bénéficier de ce service public.

Il y a une troisième dotation qui est la dotation d'investissement dans laquelle se trouvent notamment, les travaux urgents.....

**Alain Destrem** : Non, ils ne sont pas dedans, je suis désolé.

**Anne Hidalgo** : Eh si ! Alors, c'est que vous ne gérez pas bien ! parce que cette dotation d'investissement, c'est celle qui contient, notamment, et les travaux urgents, et les investissements que le Maire d'arrondissement peut faire d'ailleurs, en reportant, cela a toujours été possible, des crédits d'une année sur l'autre.

Ces trois dotations sont fongibles. Cela a toujours été rendu possible, d'abord la loi le permet et nous l'avons toujours rendu possible lorsqu'une mairie d'arrondissement nous disait « je voudrais dépenser un peu plus sur tel aspect, j'ai besoin de prendre en charge tel investissement dans mon arrondissement, il me reste des crédits sur la dotation d'animation locale, est-ce que je peux la transférer sur une autre dotation ? » ; Nous avons toujours dit oui, alors, ces trois dotations sont fongibles, mais les travaux urgents ne sont pas pris dans la dotation d'animation locale, c'est une erreur.

**Alain Destrem** : Bien, Madame Hidalgo, je suggère que Monsieur Gaudillère vous éclaire sur cette affaire parce que la dotation d'animation locale comprend, très sincèrement, tout ce qui concerne les travaux dits urgents. Les investissements ne sont pas des travaux urgents. Ce sont des nouveaux travaux et ça, c'est sur la dotation de l'investissement et je demande à ce que ce soit vérifié, que quelqu'un interpelle Monsieur Gaudillère pour qu'il réponde au prochain Conseil de Paris pour que l'on sache, et que l'on vérifie bien que, malheureusement, la ligne « travaux urgents » qui est malheureusement sollicitée, avec les bâtiments vieillissants que nous avons, avec les coûts nouveaux importants, comme nous avons fait sur la médiathèque Yourcenar, ouverture de crèches, etc... tout cela nécessite, c'est une ligne qui est prise comme ça et je rappelle également que lorsque nous voulons passer d'une ligne qui serait la dotation d'investissement à une autre ligne qui serait la dotation d'animation locale, nous ne pouvons pas le faire sans une délibération du Conseil de Paris. Donc, nous devons rester dans cette logique-là, or, pour un arrondissement comme le nôtre, qui est aussi important que le nôtre, n'avoir en investissement que 486.000 euros chaque année, c'est franchement rien pour investir. Donc, nous serions très tentés de

faire passer de la dotation de l'animation locale à la dotation d'investissement 500.000 euros pour l'investissement et environ 500.000 euros pour les travaux urgents.

Voilà, nous avons maintenant 1.000.000 d'euros plus les reports de crédits qu'on essaye d'utiliser au mieux, d'une année sur l'autre, qui, d'ailleurs se sont réduits et j'en félicite les services puisque nous avons réduit, en allant plus vite dans l'aménagement et dans les investissements que nous faisons, nous avons réduit le report de crédits qui est de droit et tout à fait normal et qui sera encore réduit cette année, puisque nous allons continuer très fortement à agir sur l'efficacité, à la fois des services et des élus et des adjoints qui vont faire des demandes et donc, je pense que 2010 nous démontrera que le 15<sup>ème</sup> arrondissement, grand arrondissement -230.000 habitants, le plus grand de Paris- devra à peu près vivre avec 8.200.000 euros ce qui va quand même être, grosso modo, ce que l'on nous accordera, peut-être 8.500.000 euros pour 230.000 habitants. Ça ne va pas très loin si vous faites la division, mais c'est ainsi. Monsieur Mouricou.

*Philippe Mouricou* : Oui, Monsieur le Président de séance, d'abord je ne comprends pas trop votre propos sur les dotations d'investissement, page 213, des documents qui nous ont été remis, je lis « dotation aux investissements, crédits ouverts : 1.2126.694 euros, dépenses mandatées, 644.000 euros ».

On est donc bien loin des chiffres, bien au-delà des chiffres que vous nous avez donnés. Je voudrais revenir, si vous le permettez, sur les frais de bouche de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Vous nous avez dit que ce chiffre était relativement stable. Je suis désolé, moi je constate une multiplication par 2,5 entre 2007 et 2008.

Cette multiplication par 2,5, qui est extrêmement significative, vous nous dites, elle est liée au fait qu'il y avait une campagne municipale en 2008, et qu'il n'y avait rien en 2007. Si, en 2007, il y avait une campagne législative et une campagne présidentielle. Les deux années, Monsieur Destrem, sont donc totalement comparables et donc, le contexte politique entre 2007 et 2008 étant marqué par des campagnes électorales, l'argument selon lequel il y aurait des campagnes, et cela justifierait la variation, me semble tout à fait farfelu.

Vous nous dites, le Maire était candidat en 2008. Non, vous vous rappelez, le Maire s'appelait toujours René Galy-Dejean et il n'était pas candidat aux élections municipales. Donc, l'argument selon lequel, on ne pouvait pas faire de réceptions en 2008 parce que le Maire était candidat n'est pas non plus fondé.

Il me semble, Monsieur Destrem, si vous voulez bien m'écouter, que votre propos sur les crédits ouverts et les crédits engagés traduit une gestion relativement

infantilisante des deniers publics. Je m'explique. Permettez-moi que je m'explique et vous jugerez si c'est inadmissible ou pas. Vous avez tendance à considérer que tout crédit ouvert doit être dépensé, comme si il s'agissait d'argent de poche que l'on vous donne. Bien, non, Monsieur Destrem, il s'agit d'argent public et un euro public doit être un euro utile lorsqu'il est dépensé. Il me semble que des cérémonies, des fêtes, ce ne sont pas vraiment des dépenses relativement utiles, surtout dans le contexte actuel.

Vous venez de nous dire, Monsieur Destrem, que la Mairie du 15<sup>ème</sup> avait relativement peu de latitude politique quant à sa gestion du budget d'arrondissement. Certes, mais raison de plus pour fixer des priorités, et il se trouve que la priorité que vous semblez voir fixée, c'est les fêtes et les cérémonies. Je suis désolé, là, on peut en discuter.

Enfin, un dernier point sur les remarques qui ont été faites sur la fiscalité. Encore une fois, vous venez de vous plaindre et nous dire, le budget de l'arrondissement est en diminution de 2%. On a contesté ce chiffre, et il ne se passe pas un Conseil d'arrondissement depuis le début de la mandature, dans lequel vous ne nous disiez pas : « il faut augmenter telle ou telle subvention, il faut entreprendre tels ou tels travaux de voirie ». Souvent, d'ailleurs, les propositions que vous faites, si les ressources financières de la Ville étaient illimitées, seraient tout à fait pertinentes.

Il me semble qu'on ne peut pas, constamment comme vous le faites, plaider pour plus de dépenses et en même temps, quand on est face à des recettes, dire, le volet recettes de ce budget est inadmissible.

Je vous appelle quand même à un peu de responsabilité et avoir une posture qui consiste à être relativement modéré dans cette période extrêmement difficile qu'est la crise économique que vivent les Parisiennes et les Parisiens. Merci.

**Alain Destrem** : Je vais juste relire une note qui vient de la DDATC, Madame Hidalgo qui dit que une dotation d'animation locale, alors, ils ne sont peut-être pas très au courant de ce qu'ils font, mais cela ne fait rien, qui concerne l'animation culturelle, l'information des habitants de l'arrondissement, le fonctionnement des Conseils de quartier et les travaux d'urgence et présentant le caractère des dépenses de fonctionnement est lié à la gestion des équipements de proximité. C'est exactement dans la dotation d'animation locale que cela se retrouve.

Je redis - l'information des habitants, l'animation culturelle, le fonctionnement des conseils de quartier et les travaux d'urgence présentant le caractère des dépenses de fonctionnement est lié à la gestion des équipements de proximité -.

**Anne Hidalgo** : Les dépenses de fonctionnement courant, c'est-à-dire les toutes petites dépenses, l'essentiel des travaux urgents doit être situé dans la dotation d'investissement. Vous avez encore 1.5115.550 et quelques euros qui vous permettent de faire les 1 euro par habitant, c'est-à-dire, 235.500 euros pour la culture, Monsieur Destrem.

**Alain Destrem** : Bien. Je voudrais donc répondre à Monsieur Mouricou également pour lui dire que : Je rappelle quand même à tout le monde que nous avons 9.700.000 euros donc pratiquement 10 millions d'euros de budget dans cet arrondissement et que depuis  $\frac{3}{4}$  heure, nous discutons des 18.000 euros. Alors je suggère que nous fermions la Mairie du 15<sup>ème</sup> et que nous ne fassions qu'une réception, qu'une manifestation et que le peuple du 15<sup>ème</sup> ne puisse plus venir et ne puisse plus être accueilli et nous allons réduire ces 18.000 euros !

Bien, je considère que le débat est clos.

Attendez, s'il vous plait, ce n'est pas rendre service que de relancer. Bon, alors deux minutes, non, même pas, 10 secondes.

**Franck Lefevre** : Deux minutes simplement parce que je ne suis pas sûr, Madame Hidalgo, que vous soyez bien placée pour nous donner des leçons de gestion. Je veux simplement vous rappeler, en matière de culture, la « gabegie » financière des œuvres d'art le long du tramway et vous rappeler que la cabine téléphonique..... Vous permettez, Madame Hidalgo, que je finisse ? Simplement la « gabegie » financière donc, je dis bien, des œuvres d'art le long du tramway et simplement pour vous rappeler cette fabuleuse cabine téléphonique sur le pont du Garigliano qui elle seule, représente un euro par habitant pour le 15<sup>ème</sup>. Je ne suis pas sûr que vous soyez bien placée, mais je suis content de savoir ce soir que c'est votre préoccupation pour cette nouvelle mandature. Ça ne l'était pas sous la précédente.

**Alain Destrem** : Monsieur Gayet.

**Gérard Gayet** : Je voudrais faire deux remarques. La première, elle s'adresse à Monsieur Dargent. Il est vrai que notre nomenclature est désuète. Appeler la ligne budgétaire fêtes et cérémonies ne correspond pas à la réalité. On ne peut pas condamner la municipalité pour des animations qu'elle fait, en direction de la population. Ça, c'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième observation s'adresse à Madame Hidalgo. Je trouve qu'aujourd'hui, elle est très « osée » de vouloir nous donner des leçons de gestion alors que je me rappelle de débats anciens, en 2002, lorsque Monsieur Goujon lui rappelait

que les dépenses qu'elle engageait étaient très dangereuses pour l'avenir, Madame Hidalgo nous répondait : « Regardez l'augmentation de mon budget, le budget n'augmente pas ». Ça se passait dans les débats de 2002.

Or, en octobre de la même année, le responsable des Finances de la Ville qui était à l'époque Monsieur Sautter a publié les autorisations de programme et nous avons vu qu'il n'en était rien. Donc, qu'on ne nous dise pas que la crise des Finances de la Ville, aujourd'hui, provient de la crise générale du pays. La crise existe, mais elle est encore plus importante à Paris, parce que vous avez fait des mauvais choix dans les années 2002, et ça, vous le payerez pendant longtemps et aujourd'hui, vous êtes en train de nous faire la leçon parce qu'on vous demande des subventions comme je vais vous le faire pour les associations de commerçants, ça, vous ne voulez pas en entendre parler. Ça, c'est inadmissible ! C'est vos choix d'hier qui expliquent la situation d'aujourd'hui.

**Alain Destrem** : Oui, juste encore un intervenant. C'est bien de relancer le débat. Allez-y.

**José Baghdad** : Juste pour dire sur ce qui vient d'être dit, sur la soi-disant mauvaise gestion qui est faite par le Maire de Paris. J'aimerais bien rappeler à nos collègues, ici présents, qu'effectivement, nous vivons une crise importante, et non pas plus importante à Paris qu'ailleurs, mais moins importante à Paris qu'ailleurs. En effet, l'augmentation du chômage à Paris, déjà trop importante, est de 7,4 %. En Ile-de-France, elle est de 11% et en France, sur le territoire français, elle est de 19%. Alors, je veux bien croire qu'au regard de ces chiffres vous puissiez dire qu'à Paris c'est plus catastrophique qu'ailleurs, mais il n'en est pas, les chiffres sont là et démontrent ensuite qu'on vit mieux la crise, même si c'est très difficile à Paris qu'ailleurs.

Deuxième chose, Monsieur le Président de séance souligne la pauvreté du budget de la Mairie du 15<sup>ème</sup> au regard de sa population. Je suis heureux pour lui qu'il soit Président de séance sous une mandature de gauche, parce qu'en 2001, s'il avait présidé cette même séance, Monsieur Destrem aurait eu un budget 6 fois moins important à commenter.

**Alain Destrem** : mes compétences n'étaient pas les mêmes ! Allez-y, continuez.

**José Baghdad** : Heureusement que Monsieur Bertrand Delanoë donne effectivement plus de pouvoir au Maire d'arrondissement et donc aussi plus de subventions, plus de budget pour qu'il puisse avoir une dotation globale plus importante et donc, heureusement que Monsieur le Maire est Maire avec un Maire de Paris de gauche plutôt que Maire sous l'ère de Monsieur... ses prédécesseurs, c'est-à-dire, Monsieur Tiberi et Monsieur Chirac.

**Alain Destrem** : Monsieur Baghdad, c'est difficile de comparer 2001 à 2009 ! Le nombre d'établissements qui ont été transférés est 80 fois au moins plus important, que, forcément les budgets suivent. Donc, tout le monde prend acte qu'il y a un transfert plus important qui est fait des établissements puisque, en terme d'équipement, on en est à 170 qui sont déjà transférés comme je l'ai rappelé tout à l'heure, il est tout à fait logique que le budget suive en conséquence.

Mais je rappellerai quand même, juste avant que l'explication de vote soit donnée, que, lorsque nous avons discuté du budget primitif 2009, cette affaire très importante du 1 euro par habitant avait été longuement discutée entre nous et j'avais fait faire une analyse entre l'ensemble des arrondissements puisque la note explicative reprenant le mode de calcul, le nombre d'habitants, etc... les ressources par famille, bref, tout un très joli tableau, la moyenne d'augmentation de cette fameuse dotation d'animation qui était conséquente de cette nouvelle grille de calcul était, sur l'ensemble de Paris, de 15%. C'est ce qui est arrivé sur l'ensemble de Paris. Le seul problème, c'est que le 15<sup>ème</sup> arrondissement, avec cette méthode de calcul et dans 17 arrondissements, c'était même un petit peu plus d'ailleurs, que le 15<sup>ème</sup> arrondissement, et bien, en fait, après l'impartition qui a été faite après les discussions avec les services de la Ville, nous avons mis, toujours sur cette dotation d'animation locale, nous avons été amenés à mettre, parce que nous n'avions pas le choix, 550.000 euros pour les travaux urgents qui restent toujours, à moins qu'on me prouve le contraire dans cette ligne de dotation de l'animation locale, qui, je le rappelle, nous avons engagé, l'année précédente, 601.000 euros donc, c'est déjà beaucoup moins pour 2009 que nous l'avons fait pour 2008 et que nous avons été amenés à conserver, pour l'ensemble des crédits d'animation, 428.000 euros pour l'ensemble de l'animation, soit une augmentation de 5,10% pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement, avec les critères de la Ville, ce qui est très loin des 15% de moyenne sur laquelle la Ville s'engageait.

On peut faire dire absolument tout ce qu'on veut aux chiffres, on peut même retravailler au modificatif 2009 sur les dépenses qui ont fait l'objet de cette grande discussion, en particulier des fêtes et cérémonies, qui, je le rappelle, quand même, représentent moins de 20.000 euros sur un budget de près de 10 millions d'euros, ce qui n'est quand même pas grand-chose et moi, je continue à penser qu'avec une Mairie comme la nôtre, nous devons nous donner les moyens d'accueillir correctement l'ensemble de la population dans cette Mairie et de faire en sorte qu'elle ne soit pas une « belle endormie » comme elle l'était auparavant, mais qu'au contraire, qu'elle soit vivante, accueillante, sur le parvis, à l'intérieur de la Mairie, dans la salle des fêtes et partout. Merci. Madame Hidalgo.

*Madame Hidalgo* : D'abord, une explication de vote. Rappeler quand même à Monsieur Gayet que personne ne donne de leçon à personne, chacun prend ses responsabilités, mais nous ne gérons pas comme vous et je suis plutôt fière d'appartenir à une majorité qui, sous la précédente mandature, a réduit de façon drastique les frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville, nous permettant de faire des économies de 30 millions d'euros par an, rien que ça, sur les frais de réceptions, donc on peut vous donner quelques indications. Pour que à la fois la Mairie du 15<sup>ème</sup> soit une Mairie accueillante et que, pour autant, les habitants soient aussi sûrs, a fortiori, en période de crise, qu'il n'y a pas de gaspillage de l'argent public. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Deuxième chose. Avec un budget identique à celui que la Mairie de Paris avait avant 2001, nous avons quand même doublé l'investissement, créé 7500 places de crèches, financé 30.000 logements sociaux, bref, nous avons eu un programme d'investissement qui a pu être conduit sous la précédente mandature, avec le même budget que celui de nos prédécesseurs, là aussi, on peut vous donner un certain nombre d'indications sur la façon dont cela a été fait et peut-être, en terme de gestion vertueuse, vous ne viendrez pas nous dire que nous devrions revoir les choses. Ce sont quelques explications que je voulais donner préalablement.

Nous, nous ne sommes pas convaincus par vos explications, Monsieur le Président ; le fait que le Maire de Paris ait décidé d'accroître sa politique de déconcentration et de décentralisation à l'égard des mairies d'arrondissement est une excellente chose. Nous sommes vraiment, et d'ailleurs la gauche porte en elle la problématique de la décentralisation, des grandes lois de décentralisation dans ce pays ont été conduites par la gauche, à partir de 1982, si, si, l'histoire et les faits sont têtus, ils sont là ! c'est difficile de les nier. Donc, la décentralisation nous va très bien, y compris à Paris, en maintenant, bien sûr, l'unité de Paris, parce que je crois que les habitants du 15<sup>ème</sup>, comme tout Parisien dans tout arrondissement se sent aussi Parisien et que l'unité de Paris est quelque chose qui nous tient à cœur. Mais, cette décentralisation qui suppose plus de gestion locale, plus d'animation locale, qui suppose effectivement une démocratie de proximité renforcée, c'est beaucoup plus exigeant aussi pour les Maires d'arrondissement et nous, nous souhaitons que tout cela soit fait dans la plus grande transparence.

Donc, aujourd'hui, ce que nous disons, les élus ici réunis de l'équipe de Bertrand Delanoë, c'est que, nous sommes bien sûrs prêts à accompagner ce mouvement de décentralisation qui nous paraît extrêmement important, mais nous souhaitons que l'exigence de transparence qui doit être celle des Maires d'arrondissement soit au rendez-vous.

Aujourd'hui, vos explications n'ont pas été convaincantes, donc nous ne vous donnons pas acte de cette gestion. Nous devons être extrêmement attentifs à la façon dont la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement organisera, puisque c'est de son pouvoir, la gestion des financements qui lui sont attribués par la Mairie de Paris. Elle pourra le faire en toute liberté puisque je l'ai redit et dit tout à l'heure, ces enveloppes sont fongibles, mais les choix que vous faites sont des choix qui doivent ensuite pouvoir être commentés éventuellement contestés, en tout état de cause, ce pouvoir qui est le nôtre, nous l'utiliserons aussi et aujourd'hui, nous ne vous donnons pas acte de cette gestion.

**Alain Destrem** : Monsieur Menguy voulait dire un mot.

**Jean-Baptiste Menguy** : Monsieur le Président, pour explication de vote. Nous voterons évidemment ce compte administratif. Je ne comprends pas bien Madame Hidalgo, parce que les intervenants de gauche font beaucoup d'effets de manche, mais on ne comprend pas bien ce que vous sous-entendez.

Vous parlez de train de vie « pharaonique » pour la Mairie du 15<sup>ème</sup>, mais dites les mots, Monsieur Mouricou. Mais qu'est-ce que vous entendez par là ? Dites-le. Soit vous faites des effets d'annonce comme ça et vous expliquez ce que vous sous-entendez par des frais « pharaoniques », est-ce que c'est répréhensible d'accueillir des centaines de seniors du 15<sup>ème</sup> pendant les après-midi, en temps de crise, où certains peuvent certainement se sentir seuls. Est-ce que c'est répréhensible d'accueillir les nouveaux arrivants du 15<sup>ème</sup> ? Est-ce que c'est critiquable de mettre en place des cérémonies de commémoration qui soient dignes de notre arrondissement. Je note d'ailleurs que vous avez vous-même, pour ce Conseil, fait un vœu, alors j'imagine que vous allez demander à retirer le vœu puisque cela impliquerait des frais en plus engagés pour la dignité des commémorations.

Vous n'êtes pas très clair dans vos sous-entendus, alors soit vous allez au bout de votre logique, soit en tout cas, on ne peut pas dire que vous soyez convaincant. En attendant, vous parlez, Madame Hidalgo, de transparence en matière financière, mais nous sommes très heureux de vous entendre en parler.

Nous aurions aimé, quand on a discuté du budget en Conseil de Paris de la Ville de Paris, que Monsieur Gaudillère se contente même de répondre à nos demandes en matière de fiscalité et de répondre à nos demandes de justification. Il n'a même pas pris la parole pour répondre au groupe UMP est-ce qu'il n'y a pas là, un manque de transparence de la part de votre majorité, vis-à-vis de l'opposition et vis-à-vis des habitants de Paris. Je crois qu'en la matière, on ne peut pas dire que vous soyez absolument exemplaires.

Enfin la crise, Monsieur Dargent a l'air comme le Maire de Paris, de découvrir la crise ! Mais chacun lutte avec ses moyens. On va débattre, lors du prochain Conseil de Paris, enfin d'une politique parisienne en la matière. C'est arrivé bien tard ! En tout état de cause, moi je trouve que la Mairie du 15<sup>ème</sup> est exemplaire en matière d'ouverture envers ses habitants de notre arrondissement qui sont 235.000, je n'ai pas vu, dans tous les habitants du 15<sup>ème</sup> qui sont venus participer à des rencontres, des expositions, un seul habitant dire « mais pourquoi est-ce que vous faites ça ? » sur quel argent, etc....

Tous les habitants du 15<sup>ème</sup>, alors vous allez me dire que vous parlez aussi au nom des habitants du 15<sup>ème</sup>, mais tous les habitants du 15<sup>ème</sup> qui sont venus participer à ces rencontres, à ces réunions, à ces expositions et à ces commémorations étaient heureux de pouvoir enfin compter sur leur mairie d'arrondissement comme soutien, comme accompagnement et je crois que rien que pour ça, nous devrions tous, je dis bien tous, être fiers de ce qui est accompli depuis un an au sein de cette mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui a une gestion transparente, exemplaire, et qui n'a aucune remarque à recevoir en la matière de votre part. C'est la raison pour laquelle, et j'en terminerai par là, Monsieur le Président, nous voterons bien volontiers ce compte administratif en vous remerciant pour l'excellent rapport et les excellentes explications que vous avez faites.

**Alain Destrem** : Vous allez finir par me donner le goût à ce fauteuil. Madame Hidalgo, juste pour vous répondre, parce que tout le monde s'est exprimé maintenant. Juste pour répondre une chose. Je suis d'accord avec vous, pour plus d'animation locale, sans aucun doute, nous devons tous faire en sorte qu'on puisse y arriver. Je suis bien entendu pour que l'on puisse contester et parler et dire qu'on aurait du mieux faire ceci plutôt que cela, c'est logique. En revanche, je ne vois pas très bien, sur ce compte administratif en l'occurrence, comment on peut être plus transparent ? Enfin, nous allons tenter de l'être, je m'y efforcerai pour le prochain rapport, parce que cela fait déjà 22 pages et que la transparence peut peut-être être encore plus affinée. Je le ferai volontiers.

Je vais demander à ce que le groupe UMP du 15<sup>ème</sup> arrondissement se penche sur les arrondissements qui ressemblent au 15<sup>ème</sup> et qu'ils fassent l'analyse de ce document, du compte administratif, en particulier dans le 16<sup>ème</sup>, le 17<sup>ème</sup>, le 18<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup>, et le 20<sup>ème</sup> et on verra bien ce qu'il en est pour les 18.000 euros de réceptions et de fêtes, ce qui n'est pas beaucoup, du 15<sup>ème</sup> arrondissement !

Je vais passer au vote. Donc, pour l'adoption du compte administratif 2008 de l'état spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement,

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Il est adopté.

Je vous remercie. Je vais tâcher de retrouver le Maire.

**Monsieur le Maire :** Bien, Merci Monsieur Destrem d'avoir rapporté le compte administratif et nous allons donc continuer nos travaux en passant au point suivant de l'ordre du jour, le DDEE 96 :

**5. DDEE 96 - Subvention de 4.700 euros à l'association « Carré du Théâtre » (15<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2008.**

**Monsieur le Maire :** Pas d'intervention ? Merci. Je vous demanderai de bien vouloir regagner vos places, s'il vous plait. Le DDEE 97.

**6. DDEE 97 - Subvention de 20.000 euros pour l'association des commerçants Félix Faure/Convention (15<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2008 et signature d'une convention.**

**Monsieur le Maire :** Vous voulez dire quelque chose Monsieur Gayet ? Non, on n'est pas au Carré du Théâtre, c'est déjà fini. Si vous étiez attentif, vous sauriez que nous sommes au DDEE 97, sur l'association des commerçants Félix Faure/Convention ! Est-ce que vous avez quelque chose à nous dire ? Alors, allez-y.

**Gérard Gayet :** J'ai la même demande à présenter que j'avais présentée pour les associations de commerçants Lecourbe. Je souhaiterais que l'on abonde le projet qui est à 20.000 euros à 22.000 pour que l'on reste dans l'épure de l'année précédente et à la demande qui a été faite. Ce sont des demandes qui sont très étudiées et nous n'avons pas le droit de décourager les présidents d'associations.

**Monsieur le Maire :** Si je comprends bien, vous proposez un amendement faisant passer la subvention de 20.000 euros à 22.000 euros ? Bien. Il ne s'agit pas de dotation locale, Madame, il s'agit d'une subvention qui est une subvention proposée par la Mairie de Paris sur le budget de fonctionnement de la Mairie de Paris. Je vais mettre au vote. Monsieur Mouricou veut s'exprimer là-dessus ?

**Philippe Mouricou :** Oui, simplement pour constater qu'encore une fois, on a la démonstration que concernant les dépenses, vous avez toujours beaucoup d'idées, et en revanche, dès qu'il s'agit d'augmenter les recettes, il y a une critique systématique. Je constate encore une fois qu'il y a deux attitudes complètement contradictoires. Je n'oserais interpréter cela comme une forme de démagogie.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Dargent ?

**Claude Dargent** : Oui, Monsieur le Maire. Pour souligner le caractère -mais nous avons l'habitude- démagogique des amendements de Monsieur Gayet en la matière. Encore une fois, nous venons de traiter de l'état spécial en soulignant combien on avait pu constater des augmentations tout à fait considérables...

**Monsieur le Maire** : Attention, si vous évoquez l'état spécial, je vais être obligé, de nouveau, de quitter la salle.

**Claude Dargent** : Ce serait dramatique....

**Monsieur le Maire** : ...Oui, mais en tout cas, il faut respecter la loi, Monsieur Dargent ! Le débat est clos, on ne peut pas revenir là-dessus.

**Claude Dargent** : ....je faisais... je ne vous demande pas d'intervenir sur le sujet ! Disons que, de façon précédente, nous avons évoqué des augmentations tout à fait considérables en matière de fêtes et de réceptions et que donc, en l'occurrence, nous pourrions et vous pouvez puiser dans cette manne pour répondre aux suggestions de Monsieur Gayet plutôt que de tirer des traites sans fin sur le budget de la Ville dont on sait combien il est contraint. Donc, tout cela n'est pas sérieux et nous voterons contre cette suggestion parce qu'elle n'est pas responsable.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Gayet, pour répondre avant que nous ne passions au vote.

**Gérard Gayet** : Oui, je suis étonné que pour Monsieur Dargent, aider les commerçants, s'appelle de la démagogie.

**Monsieur le Maire** : Bon, je vais soumettre au vote cet amendement de Monsieur Gayet tendant à remplacer, aux articles 2 et 3 du projet de délibération la somme 20.000 euros par la somme de 22.000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.  
Je vais mettre aux voix le mémoire ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Nous allons passer maintenant au projet DFPE 100.

**7. DFPE 100 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Crèche du quartier Saint-Lambert » pour l'attribution d'une**

**subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (15<sup>ème</sup>). Montant : 274.100 euros.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues. L'année dernière, lors d'un conseil d'arrondissement précédent, pour l'attribution de subventions d'équipement à destination de cette association et cette crèche, j'avais souligné le fait que cette association avait des statuts qui dataient de 1960, donc de presque un demi siècle et que dans ces statuts de 1960 les parents n'étaient pas du tout associés et étaient même, il était marqué le contraire, que les parents ne pouvaient pas être associés à la gestion de cette crèche et que, finalement, on ne pouvait pas adhérer à cette association, si ce n'est et je n'ai pas bien compris les statuts, mais par, peut-être un système de cooptation. J'avais souligné qu'il pouvait peut-être être nécessaire de revoir les statuts de cette association pour qu'ils soient un peu plus conformes avec la réalité de 2009 et non plus de 1960 et pour que les parents puissent être un peu plus associés à la gestion de cette crèche. Je renouvelle ce vœu-là qui aujourd'hui, est pieux, je crois que c'est une attente importante des parents d'enfants qui souhaitent aujourd'hui aussi, pouvoir avoir leur mot à dire sur comment demain leur enfant va être accueilli dans un établissement comme une crèche. Merci.

**Monsieur le Maire :** D'autres interventions ? Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Oui, l'intervention de mon collègue José Baghdad est tout à fait pertinente. Il s'agit de réclamer plus de transparence. Comme vous le savez, l'attribution des places en crèche dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement est loin d'être exemplaire puisque malgré la présence inexistante d'une commission d'attribution des places en crèches, il y a une totale opacité sur l'attribution réelle des places en crèches. Les éléments qui sont demandés aux parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans des crèches du 15<sup>ème</sup> ne sont jamais les mêmes, les commissions.....

**Monsieur le Maire :** Vous savez qu'il y a un vœu de déposé donc on en parlera peut-être tout à l'heure, ce n'est pas le sujet de ce projet.

**Philippe Mouricou :** Très bien, nous en parlerons tout à l'heure.

**Monsieur le Maire :** Oui, puisqu'il y a un vœu. Autant se réserver pour ce débat. Monsieur Lucas.

**Grégoire Lucas :** Juste une chose, pour reprendre les propos tenus par Jean-Baptiste Menguy tout à l'heure, je voudrais que Monsieur Mouricou cesse d'être

dans l'insinuation permanente, dans le procès d'intention permanent et s'il a des choses à dire, qu'il les dise clairement ! Merci.

**Monsieur le Maire** : Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Madame Malassis de répondre.

**Françoise Malassis** : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, les observations qui avaient été faites l'an passé ont été transmises à cette crèche mais, comme vous le savez, cette crèche est une crèche associative, elle n'est donc pas sous la responsabilité de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, et l'Adjoint au Maire que je suis n'a pas de pouvoir sur ces établissements associatifs. Et d'ailleurs si la DFPE donne chaque année une subvention à cette crèche, je suppose qu'elle le fait sur des critères objectifs de fonctionnement et d'investissement. C'est une crèche qui a plus de 100 ans, il y a donc régulièrement des travaux à y faire, et les subventions qui sont données sont légitimes.

Maintenant, si la DFPE juge que la transparence ne règne pas dans cet établissement, qu'elle le fasse savoir à son Président, moi, je n'ai rien à ajouter.

**Monsieur le Maire** : Merci. Il est vrai que c'est un avenant qui est proposé par la DFPE. Donc, je mets aux voix ce projet de délibération.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Il y a deux élus qui ne participent pas. Je n'avais pas vu que Madame Chérioux, Madame Ceyrac et Madame Macé de lepinay ne participaient pas au vote.

Maintenant nous allons passer au DDATC 74.

**8. DDATC 74 - Subvention Fonds du Maire à l'association « Au bout du Fil » du 15<sup>ème</sup>. Montant : 2.650 euros.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ? Merci. Le DDATC 83.

**9. DDATC 83 - Subvention Fonds du Maire à l'association « Août Secours Alimentaire » du 15<sup>ème</sup>. Montant : 3.185 euros.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ? Merci. le DAC 151.

**10. DAC 151 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association « Immanence » 15<sup>ème</sup> pour l'attribution d'une subvention pour ses activités 2009. Montant : 30.000 euros.**

*Monsieur le Maire* : Pas d'intervention ? Merci. Le SG 78.

**11. SG 78 - Signature d'une convention avec la SARL Cinéma Saint-Lambert (15<sup>ème</sup>) pour l'attribution d'une subvention, au titre de la politique de programmation effectuée tout au long de l'année Montant : 15.000 euros.**

*Monsieur le Maire* : Pas d'intervention ? Merci. Le DJS 41.

**12. - Subventions à quinze associations du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Montant : 18.950 euros.**

*Monsieur le Maire* : Pas d'intervention ? Merci. Le DJS 101.

**13. DJS 101 - Signature d'une convention avec l'association « Evolution Sportive et Culturelle du 15<sup>ème</sup> » pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.500 euros.**

*Monsieur le Maire* : Pas d'intervention ? Le DJS 69.

**14. DJS 69 - Subvention à l'association « Jeunes Insertion XV (15<sup>ème</sup> ). Montant 4.000 euros.**

*Monsieur le Maire* : Pas d'intervention ? Le DJS 362.

**15. DJS 362 - Subvention à l'association « Jeunes Insertion XV » (15<sup>ème</sup>). Montant : 3.000 euros.**

*Monsieur le Maire* : Il s'agit de deux subventions versées à la même association. Pas d'intervention ? Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Je me réjouis de voir notre Conseil examiner ces deux délibérations qui marquent l'aboutissement du long chemin parcouru par les fondateurs de l'association « Jeunes Insertion XV » parmi lesquels, Monsieur Amirouche Ait Djoudi, depuis un premier échange avec la Mairie du 15<sup>ème</sup>, en 2007. A l'époque, l'association n'était pas encore constituée, mais la volonté d'agir pour les jeunes issus de plusieurs quartiers du 15<sup>ème</sup>, afin de leur permettre de pratiquer un sport en commun, la boxe, était bien réelle. Il était formidable de voir la motivation et le dynamisme des

initiateurs des enfants du 15<sup>ème</sup> rassemblés par une histoire commune qui voulaient agir pour leur quartier, pour le bien commun, en restant à l'écoute des jeunes qu'ils avaient vu grandir. Dès les premiers échanges avec les élus qu'ils ont rencontrés, à l'époque, c'était sous la précédente mandature, il avait été conseillé à Monsieur Ait Djoudi de déposer au plus vite les statuts d'une association car, seules les associations en bonne et due forme peuvent bénéficier de créneaux dans les équipements sportifs du 15<sup>ème</sup>.

Voilà comment le fondateur de cette association avait décrit les objectifs qu'il poursuivait. Transmettre, au travers de la pratique sportive les valeurs positives qui sont fortement attachées, culture de l'effort, discipline, plaisir, estime de soi, dépassement de soi, sens du collectif, créer du lien entre les habitants du 15<sup>ème</sup>, les pouvoirs publics et les jeunes en mettant en place des manifestations ouvertes à tous et qui s'inscrivent dans la vie de notre arrondissement.

Jeter les ponts entre les différents jeunes de différents quartiers afin de prévenir les risques de conflits entre les jeunes de quartiers différents, d'autonomiser ces jeunes en les amenant à prendre des responsabilités au sein de l'association en leur montrant qu'en s'inscrivant dans une démarche citoyenne, ils gagnent finalement en crédibilité.

Au-delà d'un entraînement régulier à la boxe qui se déroule actuellement, et je sais que le débat nous permettra de le dire un peu plus tard au gymnase de la Plaine, Jeunes Insertions 15 a vocation d'organiser des projets plus éducatifs comme l'apprentissage ou le rappel à des règles liées au civisme et à la citoyenneté au travers du sport. Elle organise également des séjours, par exemple, dans un centre sportif à Bugeat, qui sera évoqué plus tard.

La Mairie du 15<sup>ème</sup> a immédiatement souhaité accompagner ces projets mais, d'ores et déjà je voudrais illustrer le travail de mes collègues du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui ont été très à l'écoute de cette association au cours de cette dernière année, avec beaucoup d'énergie. Gérard Sarracani a travaillé avec Jean-François Lamour pour permettre à cette association de bénéficier d'une subvention de l'Etat, dès la fin de 2008, d'un montant de 8.000 euros alors que la décision d'attribuer une subvention par la Ville de Paris n'était pas encore tranchée par la Mairie centrale.

Ma collègue Sylvie Ceyrac a permis, dans le cadre de sa délégation, de mettre en contact plusieurs jeunes de l'association Jeunes Insertion 15, désireux de trouver un emploi, avec une association d'insertion professionnelle composée de bénévoles qui s'appelle Visemploi et Hubert Martinez, en tant qu'Adjoint au Maire en charge de la Sécurité, reste très à l'écoute des initiatives qui sont proposées par l'association afin de mettre en place des actions de prévention en

concertation avec le Commissariat du 15<sup>ème</sup>. Enfin, Jérôme Loriau est très attentif à l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Alors, en créant un espace de rencontres entre les jeunes de différents quartiers du 15<sup>ème</sup>, Jeunes Insertion 15 est un beau pari et il est indispensable que la Mairie de Paris et la Mairie du 15<sup>ème</sup> travaillent de concert pour soutenir son action.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Flouquet.

**Vincent Flouquet** : Oui, je pense que ces subventions font consensus. Je voudrais insister sur leur caractère exceptionnel. Il est en effet rare qu'une association tout fraîchement créée obtienne des subventions et surtout 2 successives. Ces subventions sont donc exceptionnelles. La Ville de Paris est rentrée dans un processus très rapide quant à leur proposition. Elles sont une émanation du plan d'action prévu par le comité de veille et d'action pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement présidé par Anne Hidalgo et Georges Sarre.

Le travail réalisé par Jeunes Insertion 15 constitue, et nous en sommes tous d'accord, un apport inestimable pour l'insertion des jeunes des différents quartiers du 15<sup>ème</sup> comme pour le vivre ensemble de l'arrondissement.

Actuellement, vous l'avez dit, un créneau en fin de journée permet aux jeunes de pratiquer la boxe pendant quelques heures, avant qu'une session de rencontres entre tous ait lieu. Cette association souhaite développer ses activités tant sportives que l'insertion. A ce titre, la subvention de fonctionnement permettra à l'association de réaliser plusieurs achats, notamment de matériel pour les activités sportives qu'elle organise tandis que la subvention sur le projet lui permettra de développer, dans les meilleures conditions, son travail pour que les jeunes des différents quartiers apprennent à se connaître.

Nous avons soutenu, le groupe la gauche, les demandes de créneaux supplémentaires pour les activités de boxe dispensées par l'association sous la forme d'un vœu présenté en Conseil d'arrondissement qui, à l'époque a été rejeté au motif de manque de créneaux disponibles. Néanmoins, nous sommes heureux qu'une convention ait pu être signée entre les jeunes Insertion 15 et le lycée Buffon pour que, plusieurs fois par semaine, les jeunes du 15<sup>ème</sup> puissent y bénéficier de ce que la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'a pas su, au départ, offrir.

**Monsieur le Maire** : Je crois que c'est une citation un peu tendancieuse puisque les créneaux ont été attribués et nous sommes en train de choisir la possibilité d'en accorder des supplémentaires au gymnase Olivier de Serres.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Monsieur Sarracani, pour répondre.

**Gérard Sarracani** : Je voudrais apporter un certain nombre de précisions. D'abord, le Ministère de la Jeunesse va bientôt accorder son agrément à cette association, ce qui prouve la qualité du travail qui est accomplie.

Par ailleurs, je voudrais quand même souligner que la Mairie du 15<sup>ème</sup> a accordé immédiatement un créneau et que, bientôt, l'association Insertion Jeunes va recevoir un deuxième créneau, la discussion est en cours et je crois qu'un accord est en voie d'être trouvé. Enfin, je voudrais aussi souligner que la Mairie du 15<sup>ème</sup> a prévu d'accorder, sur son budget, les moyens nécessaires pour financer l'achat du matériel nécessaire à la pratique de la boxe qui sera aux membres de cette association. Ces différentes précisions confirment l'action commune, je le concède bien volontiers, qui est menée par la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement pour favoriser l'action de cette association.

**Monsieur le Maire** : Merci pour cette unanimité, j'imagine, concernant ces deux subventions D'abord, nous allons voter sur la DJS 69.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Même vote pour le DJS 362, j'imagine.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Maintenant, nous allons aborder le DU 62 qui était inscrit à la suite de l'adoption de la procédure d'urgence.

**23. du 62 - Acquisition auprès de la SNI d'un gymnase et d'un terrain d'éducation (TEP) en l'état futur d'achèvement (VEFA), rue de la Fédération, boulevard de Grenelle à Paris (15<sup>ème</sup>).**

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ? Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste faire quelques remarques sur ce projet qui a déjà été débattu au sein du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup>, sous la précédente mandature, sur cette parcelle. C'est un projet à la fois immobilier et sportif dont il est question. Un ensemble de 177 logements dont 142 logements sont sur la partie boulevard de Grenelle et une surface consacrée aux sports plutôt du côté de la rue de la Fédération.

Je signale également qu'un espace dédié au commerce est prévu dans le projet global et c'est un Castorama qui va s'installer dans les lieux. Ce projet a été inscrit à l'ordre du jour de plusieurs séances du conseil de quartier Dupleix et les habitants nous ont fait remonter un certain nombre d'observations que je voudrais vous transmettre.

Comme les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup>, les habitants du quartier sont très attachés à la vocation sportive de ce terrain. Ils ont toujours souhaité qu'elle soit respectée et préservée, d'ailleurs je rappelle, que, dès les premiers débats en séance du Conseil d'arrondissement sur ce projet, dès 2005, le Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> avait voté, à l'unanimité, un projet de vœu pour que le terrain soit laissé en libre accès aux habitants qui le souhaitaient avant que les travaux ne débutent.

Il se trouve qu'aujourd'hui, les conditions de sécurité semblent réunies pour permettre aux habitants du quartier de venir pratiquer le sport, mais on ne peut pas dire que ce soit totalement satisfaisant.

Sur l'ensemble immobilier qui est sur cette parcelle, vous aviez, Monsieur le Maire, fait un certain nombre de demandes pour que, notamment, la SNI travaille sur la possibilité de mettre en place de la vidéo protection. Vous aviez été aussi attentif à ce que, dans ce projet, il n'y ait pas de création de zones d'ombre et qu'un effort particulier soit fait sur l'éclairage et vous aviez également demandé, à la SNI, qu'un gardiennage soit mis en place. Je tenais à le rappeler dans notre débat.

Les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup> ont régulièrement appelé l'attention du Maire de Paris sur la nécessité de préserver le commerce de proximité dans ce quartier, et je le dis pour le Castorama qui a été finalement choisi ; les habitants du quartier nous demandent depuis très longtemps, que soit élaboré un plan de circulation autour de l'ensemble de ce projet, parce qu'il y aura d'abord, un parc de stationnement, 120 places pour le magasin, 190 places pour les logements, que ce projet s'ajoute à la combinaison d'autres projets dans le quartier qui ont modifié les flux et les reports de circulation, je parle de la piste cyclable du boulevard de Grenelle, du quartier vert, de la mise en voie semi piétonne de la rue du Commerce, un peu plus loin du centre commercial Beaugrenelle, pour toutes ces raisons, depuis à peu près 3 à 4 ans, les habitants souhaiteraient que nous soyons éclairés par un nouveau plan de circulation autour de ce projet et pour le moment, alors que la demande a été faite à plusieurs reprises, la Voirie ne semble pas avoir été saisie de cette doléance par la Mairie centrale, ou alors les résultats de l'étude sont restés confidentiels.

Les habitants du quartier nous ont demandé s'il était possible d'étudier la mise à disposition du parking, en soirée, aux riverains. Comme vous le savez, la suppression de nombreuses places de stationnement dans le quartier provoque un certain nombre de problèmes pour le stationnement résidentiel et donc, un vœu avait été adopté, sous la précédente mandature, par le Conseil de quartier Dupleix.

Enfin, et là il s'agit de respect de l'environnement et de l'esthétique, certains habitants souhaiteraient que l'enseigne Castorama fasse un effort tout particulier pour qu'il soit adapté à l'environnement, pour qu'il n'y ait pas de nuisances visuelles comme cela peut être fait sur certaines avenues parisiennes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame, de nous avoir rappelé les demandes du Conseil de quartier sous la précédente mandature, Conseil de quartier que vous présidiez à l'époque et qui est présidé aujourd'hui par Monsieur Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque. Monsieur Mouricou, a demandé la parole.

**Philippe Mouricou :** Nous avons déjà évoqué en Conseil d'arrondissement, le cas de ce projet rue de la Fédération puisque vous aviez exprimé des doutes quant à sa prochaine réalisation. Vous voyez que la délibération nous est soumise aujourd'hui, donc il n'y avait pas lieu de s'alarmer outre mesure. J'aimerais revenir sur cette séance du Conseil de quartier et puis Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque pourra peut-être poursuivre puisque le projet Fédération avait été largement discuté lors d'une séance au Conseil de quartier, je crois que c'était en décembre dernier, juste avant les incidents à Dupleix.

J'ai le souvenir d'une séance du Conseil de quartier extrêmement intéressante puisque les dirigeants de la SNI étaient réunis pour nous présenter le projet. Globalement le ressenti que j'en retire chez les habitants, c'est que la création de ce gymnase est tout à fait bienvenue, en plus dans le contexte que nous connaissons, c'est-à-dire du manque de créneaux sportifs, ici, on a un équipement sportif de proximité qui va pouvoir sortir de terre, même si ce n'est pas pour tout de suite, il va durer très longtemps, on a un projet de logements sociaux qui est, à mon avis, relativement bien conçu puisqu'on associe des équipements publics de proximité et des logements qui vont être construits. Il me semble que les remarques qu'avait formulées le Maire avaient trouvé un écho positif chez les dirigeants de la SNI et que, concernant les illuminations, tout allait pouvoir être étudié avec bienveillance et efficacité.

Le seul point de clivage ou le seul point d'interrogation chez les habitants, c'était, effectivement, ce cas du Castorama avec cette affaire du plan de circulation.

On avait, je crois, évoqué la possibilité de faire venir le représentant de la section locale de la Voirie lors d'un prochain conseil de quartier pour discuter de ce sujet, cela me semble totalement opportun, et puis, je crois qu'il y a effectivement un travail d'information que Castorama doit faire dans le conseil de quartier, puisqu'il y avait un certain nombre de doléances qui traduisaient un manque d'information. Je me rappelle d'un certain nombre d'interventions d'habitants qui avaient peur qu'il y ait une inondation dans le Castorama, que les produits toxiques se répandent partout et qu'il y ait une catastrophe écologique. Je pense que là, on était plutôt dans le fantasme, la peur et qu'un effort d'information pourrait compléter habilement la concertation qui est en train de démarrer et qui a commencé avec le Conseil de quartier.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Juste en ce qui concerne l'incertitude qui a existé à un certain moment, en décembre 2008, concernant la réalisation du TEP et du gymnase, je vous rappelle, comme c'est d'ailleurs inscrit dans le procès-verbal de la séance de l'époque, que c'est le Président de la SNI lui-même qui, à l'époque, nous avait dit que les crédits n'avaient pas été inscrits concernant le gymnase et le TEP, je me réjouis, que, grâce à l'intervention de tous ici, j'imagine, ces crédits aient pu être inscrits depuis lors, et ce qui nous amène à voter l'acquisition d'aujourd'hui. Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque :** Je serai bref afin de ne pas prolonger les débats puisque beaucoup a été dit d'ores et déjà. Je me félicite évidemment des crédits pour le gymnase, mais je confirme ce que vous venez de dire ; j'ai rencontré, avant de préparer cette séance de quartier, les représentants de la SNI qui eux-mêmes, étaient fort inquiets car on est resté dans l'incertitude et je me souviens d'une soirée, où en rendez-vous, on a cherché à joindre la directrice de la Jeunesse et des Sports de la Mairie de Paris qui, elle-même était incapable de répondre. Il y a quand même eu un réel flou et la préoccupation était parfaitement légitime surtout, quand on sait que ce terrain est en déshérence depuis bien longtemps pour toutes sortes de raisons. Une ville aussi dense où les terrains sont aussi rares constitue une sorte de scandale.

Je voudrais relayer aussi des préoccupations qui se sont exprimées lors de cette séance, sur la qualité architecturale. Je déplore, et nombreux ont été les habitants à le faire, qu'on n'ait pas eu plus d'ambition sur le plan architectural.

Je ne veux jeter la pierre à personne, mais pour ce terrain exceptionnel, à proximité de la Maison du Japon, presque en bord de Seine, on aurait pu souhaiter quelque chose d'un peu flamboyant. Mais c'est ainsi, contentons-nous déjà de voir ce terrain probablement enfin construit.

Pour le Castorama, là aussi, je crois que les préoccupations sont vives. Il faut un travail de pédagogie, mais je vais rappeler que cette autorisation qui avait été

refusée par la Commission Départementale a été imposée par la Commission Nationale qui s'est assise sur l'avis de la Commission Départementale. Ce n'est pas très glorieux, quand on parle de décentralisation, là encore, qui sont les responsables ? Je ne sais pas, mais sur le plan local, on comprend que les gens ne soient pas très heureux quand ils savent que leurs représentants locaux finalement, ont vu leur avis purement et simplement méprisé. Mais, bon ! C'est ainsi. Quant à sa nécessité à cet endroit-là, je ne sais pas, on est légitimement inquiet et au-delà du plan de circulation, de la sortie qui a été décidée sur le boulevard de Grenelle. On sait qu'avec la piste cyclable, sans rouvrir le débat, rassurez-vous, la voie actuellement est fort étroite et que l'impact de ce parking risque d'empirer encore les choses. Là encore, légitimement, on peut s'inquiéter quand on est riverain.

Enfin, il faut être honnête et je ne veux pas faire dans la langue de bois, j'entends beaucoup les habitants du quartier, après les incidents à Duplex, s'inquiéter et je demande un vrai travail de pédagogie, une intelligence et surtout une bonne foi générale, en fait, concernant les attributions des logements qui seront faites. Ce sont des sujets qui sont difficiles à aborder, je crois que la mixité sociale est une nécessité absolue, j'en suis un fervent partisan. Je crois qu'elle ne se fait pas aux forceps, il faut la faire de manière intelligente, raisonnée, sinon on risque d'aboutir à des situations extraordinairement difficiles à régler pour tous les élus, tous les représentants du peuple que nous sommes, quand on voit aujourd'hui, ce à quoi on a abouti sur Duplex. S'il vous plait, prudence et intelligence et bienveillance, encore une fois. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Je ne doute pas que ce seront les caractéristiques de l'opération, simplement là, il nous est demandé de nous prononcer sur l'acquisition du gymnase et du terrain et nous ne pouvons pas revenir sur l'opération immobilière en elle-même, d'autant moins que celle-ci a été décidée sous la précédente mandature, que les permis de construire ont été attribués sous la précédente mandature et sauf modification à la marge, comme d'ailleurs cela a été demandé par un certain nombre de riverains lors du Conseil de quartier, qu'il s'agisse de l'accès au terrain de sports, de circulation, de parkings, de proximité de l'école de la Fédération, etc, etc... nous ne pouvons évidemment pas modifier l'économie du projet.

Alors, il y a encore un certain nombre d'interventions. Madame Poirault-Gauvin, très rapidement.

**Géraldine Poirault-Gauvin :** Pour rebondir, très rapidement, sur une remarque de Monsieur Mouricou. Il a indiqué, il a proposé, suggéré au Président du conseil de quartier, d'inviter l'ingénieur de la Voirie pour évoquer le plan de circulation

devant le conseil de quartier. De deux choses l'une : soit le plan de circulation existe, et dans ce cas-là, il faut le communiquer rapidement, mais il n'a pas été communiqué aux élus de ce Conseil d'arrondissement, soit il n'existe pas et on ne met pas comme ça en difficulté les ingénieurs devant les habitants qui sont en droit de réclamer des informations s'il n'y a pas d'études. Je demande à la Ville, de prescrire, de commander cette étude dans les meilleurs délais.

*Monsieur le Maire* : Madame Hidalgo.

*Anne Hidalgo* : Merci beaucoup. Tout d'abord, je voudrais revenir au sujet de la délibération et je me réjouis que nous puissions aujourd'hui, examiner cette autorisation d'acquisition auprès de la SNI, en l'état futur d'achèvement d'un gymnase et d'un terrain d'éducation physique qui a toujours fait partie du projet. Je ne sais pas pourquoi la Directrice Jeunesse et Sports avait tenu des propos différents dans la mesure où nous avons toujours d'abord travaillé sur ce projet avec le fait qu'il y aurait un terrain et un gymnase parce que d'ailleurs c'était une des conditions de vente du Ministère de la Jeunesse et Sports en 2002, lorsque la cession a été négociée. Pour nous, il n'y a jamais eu de doute, je ne sais pas qui a fait part de ses doutes et de la confusion, on regardera de plus près d'où venait cette confusion. En tout cas, pour nous, elle n'a jamais été à l'ordre du jour. Si cette acquisition arrive aujourd'hui, c'est simplement parce qu'il y a eu une situation contentieuse qui affectait le permis de construire délivré à la SNI et l'obtention d'un permis de construire purgé du recours des tiers était une des conditions de la conclusion de l'acte notarié. Le permis et son modificatif ont fait l'objet d'un recours en annulation et malgré le rejet de cette requête par le Tribunal Administratif en avril 2008, les requérants ont interjeté appel de cette décision en juin 2008. La Ville et la SNI avec laquelle nous avons un partenariat exemplaire sur le 15<sup>ème</sup> arrondissement, mais aussi dans d'autres arrondissements de Paris, souhaitent conclure cette acquisition sans que la conclusion de purge du recours des tiers à l'égard du permis de construire soit remplie, c'est pour cela que nous avons fait accélérer les choses et que nous examinons aujourd'hui ce projet sachant que cette acquisition donnerait lieu à la conclusion d'un contrat dont la signature va intervenir au troisième trimestre 2009. Donc, je me réjouis que cette opération soit sur les rails, à la fois sur le logement social, alors vous dites que l'architecture n'était pas assez ambitieuse, etc, je constate que sur tous les projets, il y a un problème d'architecture et notamment quand cela concerne le logement social. Non, remarquez, je suis de mauvaise foi en disant cela, quand cela concerne l'hôpital Necker, il y avait aussi un problème d'architecture. Donc voilà, c'est finalement récurrent, il y a toujours un problème de qualité architecturale avec vous, toujours est-il que je pense que la qualité du bâtiment et la qualité des logements qui vont être livrés, notamment les logements sociaux, est tout à fait importante.

Je voudrais rappeler à Monsieur Boulenger de Hauteclouque que la Commission Nationale des Équipements Commerciaux n'est pas dirigée par la Ville de Paris. Si elle a donné avis favorable, cet avis favorable, est donné par des autorités nationales et pas par la Ville en tant que telle. Je suis heureuse que la Commission Nationale ait donné cet avis. C'est vrai qu'il y a eu débat sur Castorama pas Castorama, que d'autres enseignes avaient été approchées, notamment par la SNI, par la Ville et que ça n'a pas pu se conclure et que le fait d'avoir une enseigne qui marche était une des conditions de réalisation de cette opération parce qu'il y a un plan de financement et que ce plan prévoyait notamment la cession d'une partie de ces mètres carrés commerciaux. Il se trouve que ce Castorama va créer de l'emploi, je me réjouis de l'emploi créé, je pense que c'est important, par les temps qui courent, de faire confiance à des entreprises et notamment à Castorama pour venir créer de l'emploi. J'entends parler de plan de circulation. Attendez, utilisons les bons mots, il n'y a pas de plan de circulation. On ne va pas ouvrir de nouvelles rues, il ne va pas y avoir un boulevard Garibaldi, boulevard de Grenelle qui vont être modifiés, le pari qui a été pris c'est qu'une grande partie, et c'est l'objet de l'étude de Castorama, des personnes qui viendront utiliser ce magasin comme client, habitent dans un rayon relativement de proximité et ne viendront pas en voiture. Certaines viendront en voiture mais la circulation ne devrait pas être.....

**Monsieur le Maire** : S'il vous plait, un peu de calme...

**Anne Hidalgo** : Si vous n'écoutez pas ! Nous, on vous écoute toujours très sérieusement et c'est normal, en démocratie, il faut s'écouter.

**Monsieur le Maire** : Oui, on vous le rappellera.

**Anne Hidalgo** : Plan de circulation ce n'est pas le terme approprié. Qu'il faille faire des comptages pour savoir, à terme, si cela génèrera plus de flux de voitures ou pas, on pourra le faire, mais en tous les cas, plan de circulation, cela supposerait qu'on ouvre de nouvelles voies, qu'on change les sens de circulation, ce qui n'est absolument pas l'objet.

En ce qui concerne les parkings et notamment pour le résidentiel, il y a aura, bien sûr des parkings, conformément au PLU pour les habitants de ces futurs logements. Si, effectivement, ils s'avéraient insuffisants au regard du nombre de véhicules par ménage vivant dans ce nouvel immeuble, on regardera les solutions pragmatiques pour, éventuellement faire en sorte que des places réservées au Castorama puissent être attribuées aux habitants, mais je doute puisque le nombre de véhicules par ménage est en baisse à Paris, y compris dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, surtout dans ce site qui est extrêmement bien desservi en transports en commun, mais soyons pragmatique, on regardera si ce problème se pose, il y aura des marges de manoeuvre

Enfin, dernier point puisqu'il a été évoqué par Monsieur Boulenger de Hauteclouque qui a parlé de -je ne sais plus exactement le terme- pour les attributions de logement. Je rappelle qu'il y a une commission d'attribution locale, d'ailleurs pour laquelle nous avons dit combien nous estimions que les choses se passaient bien et Marie-Hélène Piétranico y participe et je ne reviens pas là-dessus, il y a une commission parisienne d'attribution des logements sociaux qui se déroule également de façon parfaitement intéressante et il y a, enfin, le Préfet qui a aussi un contingent et qui attribue des logements et notamment aujourd'hui, le contingent du Préfet est particulièrement pris par les personnes qui relèvent de la loi Dalot. Je pense qu'il faut qu'on revienne à des choses extrêmement objectives et rationnelles mais en ce qui concerne les attributions de logements, j'ai l'impression que là aussi, nous sommes sur les rails en ce qui concerne notre arrondissement. Je voulais me réjouir de ce programme qui va permettre, effectivement, d'offrir du logement à un tarif abordable.

**Monsieur le Maire :** Merci. Nous sommes, je pense, assez d'accord sur ce projet si ce n'était pas l'objet du projet de délibération, ce qui n'empêche pas, évidemment, d'en critiquer un certain nombre de caractéristiques afin d'en améliorer encore la réalisation. Je ne peux pas laisser dire non plus que nous critiquons tous les projets de délibération d'urbanisme et de logement en matière de qualité architecturale, parce que si le problème a pu se poser, par exemple sur Convention et Frémicourt, il me semble que nous avons été d'accord en jury de concours d'ailleurs, siégeant l'un et l'autre sur un certain nombre de projets.

Simplement, je pense qu'il est encore possible de ne pas être d'accord sur l'architecture de tel ou tel bâtiment sans que cela soit immédiatement stigmatisé.

L'emploi créé, bien sûr, Castorama peut créer de l'emploi et en créera comme d'autres enseignes aussi. Il eût mieux valu, comme c'était d'ailleurs je crois le projet d'origine, qu'une jardinerie puisse ouvrir à cet endroit-là. J'imagine que sur le plan commercial cela n'a pas été possible, c'est dommage. En tout cas, ce qui est souhaité, je rectifie un tout petit peu ce que vous avez dit sur les capacités de stationnement, c'est l'ouverture du parc de stationnement du Castorama qui est assez considérable, c'est 120 places, aux riverains et pas seulement aux habitants futurs de cet ensemble, dont nous nous réjouissons par ailleurs de la réalisation, puisqu'à l'époque nous l'avons votée.

Enfin, pour terminer, je crois que vous avez oublié le contingent de Paris Habitat dans les différents attributaires que vous avez cités, et qui n'est pas négligeable non plus. Il y a d'autres intervenants comme Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. Deux compléments sur cette étude de circulation. Je vois qu'on avance et je n'ai aucune raison de penser qu'il y ait des blocages sur la réalisation d'une étude, alors il ne s'agira pas d'un plan de circulation puisque l'ampleur n'est pas telle que l'on puisse justifier un travail sur un plan de circulation, mais en tout cas il n'y a pas d'opposition manifeste sur ce sujet. Simplement, il faut quand même rappeler que le Castorama dont il est question est un point de vente d'une surface relativement modeste par rapport aux autres points de vente de l'enseigne et donc l'idée de Castorama, si l'on s'en souvient, c'était vraiment d'utiliser cet emplacement de prestige à deux pas de la Tour Eiffel comme un magasin de proximité et à la fois d'exposition, comme une vitrine, ce qui justifie que les prévisions soient faites sur des flux d'automobiles relativement réduits..

Concernant maintenant la remarque de Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque sur les inquiétudes exprimées par les habitants de Duplex. J'ai le souvenir de ce conseil de quartier consacré à la sécurité, qui était d'ailleurs intéressant, où les inquiétudes des habitants ne portaient pas tant d'ailleurs sur les attributions que sur les équipements et l'accompagnement de la population, des nouveaux arrivants qui allaient pouvoir rejoindre le quartier Duplex, qui est un beau quartier et les habitants qui étaient là, j'avais l'impression qu'ils étaient tout à fait disposés à accueillir des nouveaux arrivants. Simplement, la réserve qu'ils formulaient, était qu'il ne fallait pas reproduire les erreurs qui avaient été faites sur les logements sociaux de la rue George Bernard Shaw, c'est-à-dire se reposer entièrement sur les associations et les bonnes volontés individuelles. Là il semble qu'avec l'accompagnement que l'on fait, avec le gymnase, avec l'accompagnement sur l'association Jeunes Insertion 15, avec tout le travail qui est fait de part et d'autre sur Duplex et toutes les bonnes volontés, on arrivera à un projet qui sera, de ce point de vue de la mixité sociale, relativement exemplaire.

**Monsieur le Maire :** Il en faudra un peu plus, mais nous allons dans la bonne voie. Juste un mot parce que nous.....

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque :** ....Simplement pour dire à mon collègue qu'il vaut mieux prévenir que guérir, c'est ça que j'ai voulu dire. Sur Duplex, on est obligé de guérir il aurait mieux valu y penser avant et puis je veux rassurer Madame Hidalgo, pour dire que je me fais un point d'honneur à pouvoir dépasser les clivages partisans quand il s'agit de tenir mon rôle de Président du Conseil de quartier, je suis parfaitement informé du fait que la Commission Nationale d'Équipement commercial n'a rien à voir avec la Mairie de Paris. Merci.

*Monsieur le Maire* : Merci. S'il n'y a plus d'intervenant, Madame de Clermont Tonnerre va répondre, de façon globale et synthétique.

*Claire de Clermont Tonnerre* : Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais souligner, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire et comme l'a dit Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, qu'il y avait une vive inquiétude de la part de la SNI puisque le projet de financement du gymnase, dans un premier temps, n'avait pas été retenu dans les arbitrages de la Ville et je me réjouis donc que l'affaire soit débloquée et si nous avons ces informations, c'est que le Président de la SNI s'est effectivement tourné vers notre Mairie pour que nous le soutenions dans cette affaire.

S'agissant de l'étude de circulation, je pense qu'il est important que nous la redemandions et que nous l'ayons dans des conditions moins difficiles que celles que nous avons vainement essayé d'obtenir d'ailleurs sur Beaugrenelle où j'ai souvenir, pendant des années et des années avoir demandé des études de circulation. Je crois que notre assemblée avait partagé ces préoccupations, je pense qu'il y a, dans un certain secteur du 15<sup>ème</sup> arrondissement, beaucoup de projets en cours de réalisation aux abords de la Cave de Beaugrenelle, Fédération, et que cela mérite, je le pense, une étude assez complète d'éventuelles modifications des flux de circulation. Je crois que nous pouvons renouveler notre demande et la porter devant le Conseil de Paris également.

S'agissant du fonctionnement du terrain tel qu'il est aujourd'hui, je dois dire que notre Mairie a été très souvent sollicitée pour qu'il y ait un entretien à peu près convenable de ce terrain. L'entretien devait être pris en charge par la Ville ; or, la SNI a été obligée, à plusieurs reprises, de missionner une entreprise pour permettre aux habitants d'avoir un cadre de vie un peu plus satisfaisant que celui qu'ils ont connu à certaines reprises. Ces interventions ont lieu de façon régulière puisqu'elles sont réalisées tous les trimestres.

S'agissant du parking. On a évoqué l'ouverture du parking du Castorama, de 120 places aux riverains. Je crois savoir que le Castorama y est favorable, que la SNI y est favorable et que, selon le nom du concessionnaire qui aura la charge de ce parking, c'est quelque chose qui pourra être envisagé, en tout cas, j'ai noté, de la part de la SNI, un sentiment d'écoute des préoccupations des riverains. Je crois que c'est un élément positif.

Monsieur Philippe Mouricou, tout à l'heure, vous parliez des préoccupations des riverains qui évoquaient des catastrophes écologiques. Je n'irai pas jusque là. Je vous parlais des préoccupations réelles de beaucoup de parents d'élèves de l'école maternelle qui est mitoyenne avec le terrain. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de problèmes à examiner de façon très approfondie, très sérieuse

puisque l'entrée de l'école va être déplacée, que les enfants rentreront non plus par la Fédération mais par la rue Saint-Saëns, que cela oblige le gestionnaire du Franprix à modifier ses accès livraisons, donc ce sont des affaires très complexes. Par ailleurs, je vous rappelle que les travaux de démolition et d'excavation devant démarrer au mois de septembre, je crois que ce sera un contexte qui ne sera pas forcément optimal pour les enfants des 8 classes d'écoles maternelles de la rue de la Fédération et je pense qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur toutes ces questions-là qui préoccupent beaucoup les parents d'élèves. Voilà, au stade de nos débats, ce que je voulais ajouter pour compléter ce qui avait pu être dit.

**Monsieur le Maire :** Je pense que nous sommes tous d'accord pour voter ce projet de délibération que je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Bien sûr, toujours. Abstention ?

Maintenant je vais faire voter sur l'ensemble des projets de délibération pour lesquels il n'y a pas eu d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

\* :\* :\* :\* :\*

Nous allons donc passer à la deuxième partie de notre Conseil consacré aux vœux avec un premier vœu au Maire de Paris, présenté par Monsieur Lefevre.

**16. Vœu au Maire de Paris relatif aux aménagements de sécurité présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Hubert Martinez, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Franck Lefevre :** Merci Monsieur le Maire. Chacun ayant lu le vœu, je vais donc le résumer. Il s'agit d'un vœu motivé par l'augmentation du nombre d'accidents mortels, augmentation révélée par le bilan 2008 de la sécurité routière à Paris. Le 15<sup>ème</sup> arrondissement n'ayant pas, malheureusement, échappé à cette tendance puisque nous déplorons, en 2007, un mort, et en 2008, trois.

Notons également que ce sont les piétons qui en payent le plus lourd tribut et juste pour rappeler que, malheureusement, l'actualité ne dément pas cette

tendance puisque, comme vous le savez, jeudi dernier, une dame a été écrasée par un camion, à l'intersection Blomet/Cambronne. L'amélioration de la sécurité des piétons, cela passe par des aménagements de voirie tels que les recalibrages qui permettent de réduire la durée des traversées piétonnes et d'améliorer la visibilité au droit de ces passages piétons. Un certain nombre de lieux dits accidentogènes ont donc été traités mais il en reste beaucoup à faire et c'est la raison de ce vœu au Maire de Paris qui, eu égard au bilan de la sécurité routière à Paris, afin qu'il dégage les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation de ces zones accidentogènes. J'en ai terminé, Merci.

**Monsieur le Maire :** Je rappelle que les vœux doivent être présentés en une minute lorsqu'ils ne sont pas rattachés. Qui souhaite s'exprimer sur ce vœu ?  
Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac :** Monsieur Lefevre demandait, tout à l'heure, des crédits supplémentaires pour des aménagements de voirie dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, mais il me faut ici rappeler que vous disposez, Monsieur le Maire, d'un budget au sein duquel il vous appartient de faire ou de retenir un certain nombre de priorités et c'est là une règle de bonne gestion de deniers publics. Je voudrais rappeler que, de 2003 à aujourd'hui, ce sont 43 opérations d'aménagements de sécurité qui ont été réalisés et financés sur la ligne de la DVD pour 2.900.000 euros. Vous aurez donc, Monsieur le Maire, vos choix à faire en 2010 mais je ne crois pas que le sujet se présente vraiment, de la façon dont Monsieur Lefevre l'a présenté tout à l'heure.

En effet, pour nous, la sécurité routière, ce ne sont pas les aménagements de la voirie ou cela n'est pas que cela. C'est avant tout le comportement des usagers de la rue dans Paris et c'est là que réside le problème.

En 2008, il y a eu moins d'accidents, mais plus de victimes dans la Capitale. 51 personnes ont été tuées contre 37 en 2007, 29 piétons sont morts, soit plus de 70% de plus qu'en 2007.

La moitié des piétons a été tuée en étant heurtée lors du franchissement d'un passage protégé. L'autre moitié, ce sont des piétons qui se sont précipités imprudemment sur la chaussée, en dehors des clous. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Préfecture de Police dans son accablant communiqué du 15 avril, sur la sécurité routière. Alors, Monsieur le Maire, pour faire reculer l'insécurité routière, ce que nous attendons, c'est un concours actif et indispensable de la Police, c'est-à-dire instaurer des contrôles de vitesse, instaurer des contrôles d'alcoolémie et d'usage des stupéfiants au volant.

Alors je demande pourquoi le nombre des PV pour franchissement des feux rouges a baissé de 7% ? Pourquoi celui des PV à la suite des tests d'alcoolémie a

aussi baissé de 1% entre 2007 et 2008 ? La sécurité routière a besoin que la Police renforce ses mesures de contrôle, soit en arsenal répressif et qu'elle verbalise ceux qui remontent les files de circulation en empruntant les couloirs de bus. On circule de façon plus prudente à la campagne, mais à Paris, c'est l'inverse. Voilà l'enjeu, voilà ce qu'il faut ; aussi, vos propositions, Monsieur le Maire, sont totalement, à nos yeux, inadaptées par rapport à cet enjeu et nous ne pouvons donc pas vous suivre dans cette proposition.

**Monsieur le Maire :** Bien, je vais donner la parole à Monsieur Lefevre, sauf à vous dire moi-même que vous feignez de penser qu'il s'agissait-là d'une question, d'un vœu sur l'ensemble de la politique de sécurité routière à Paris et dans le 15<sup>ème</sup>. Il n'en est rien, il s'agit simplement d'une partie de cette politique, très utile, puisque vous avez vous-même rappelé que la Ville avait déjà financé un certain nombre d'opérations, 43 pour être précis, c'est donc que la Ville pense que cela peut entraîner une amélioration en matière de sécurité routière. Il s'agissait d'un élément important qui résultait de l'étude qu'a citée Monsieur Lefevre et aussi, il faut bien le dire, et j'informe mes collègues, pour ceux qui ne le sauraient pas, hélas, d'un accident mortel qui s'est produit jeudi dernier, place du Général Beuret, et qui a été très douloureusement ressenti par l'ensemble des élus qui étaient présents sur le site. Je vais peut-être rapidement, puisque vous pouvez encore répondre, Monsieur Lefevre, sur deux minutes, à l'intervention de Monsieur Alayrac.

**Franck Lefevre :** Effectivement, je suis assez d'accord avec vous, il y a parfois des problèmes de comportement, nous sommes tous d'accord là-dessus, mais en revanche, juste la preuve, par l'exemple. Nous avons bon nombre de passages piétons où se trouve une zone de livraison en amont du passage piétons et qui masque, lorsqu'il y a une camionnette, totalement la visibilité des piétons. C'est typiquement le type d'aménagement qui relève de l'action municipale, et c'est bien ce dont il s'agit dans ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Pour terminer, c'est vrai que nous avons eu un CICA sur la sécurité des déplacements piétons, il n'y a pas si longtemps. Je vais mettre aux voix ce vœu relatif aux aménagements de sécurité.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

**Monsieur le Maire :** Maintenant, un vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> présenté par la gauche. Qui présente ce vœu ? Madame Bessis.

**17. Vœu au maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isaëlle Roy, Vincent Flouquet,**

*Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou, relatif aux cérémonies commémoratives.*

**Catherine Bessis** : Monsieur le Maire, chers collègues, sur ce sujet, comme sur d'autres, nous ne cherchons pas la polémique, mais seulement à faire avancer les choses. Vous en conviendrez, je l'espère, la question de l'entretien du monument aux morts peut et doit, me semble-t-il, nous rassembler. Il n'a échappé à personne que ce monument nécessite des travaux de réfection. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, d'y pourvoir.

Par ailleurs, il serait également souhaitable d'améliorer la qualité de la sonorisation lorsque nous avons la chance qu'elle soit fournie. Il doit bien exister un matériel plus performant qui permettrait une meilleure audition du discours. Notre budget d'investissement est à même de pourvoir à ces dépenses et je suis persuadée que ceci sera fait très rapidement. Malheureusement, malgré l'urgence, peut-être pas pour la prochaine commémoration, le jeudi 7 mai à 18h30 sur le parvis de la Mairie et qui sera précédée par la commémoration au carré militaire du cimetière rue Lecourbe, à 16h30. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Hue, pour répondre.

**Jean-Manuel Hue** : Oui, Monsieur le Maire. Je vais être appelé à demander un vote défavorable et même tout à fait défavorable sur ce vœu, à moins qu'au regard des explications que je vais donner, celui-ci ne soit retiré par les signataires. Avis défavorable, car ce vœu est dépassé et mal orienté. Je note d'ailleurs immédiatement que vous avez parlé de qualité et je viendrai tout à l'heure au mot décence qui a été utilisé dans le texte qui a été déposé.

Dépassé, car ma demande de réfection du monument aux morts, dans sa partie porte d'accès et grilles, a déjà été mandatée par nos soins.....

**Monsieur le Maire** : Parlez dans le micro, s'il vous plait.

**Jean-Manuel Hue** : La porte a déjà été réparée par la Direction des Espaces Verts le 10 avril suite à notre demande, dès le début du mois d'avril, et évidemment la peinture des grilles va intervenir. Vous imaginez bien qu'il ne nous avait pas échappé qu'au sortir d'un hiver rigoureux le monument avait subi quelques dégâts. Vous m'excuserez de ne pas pouvoir vous regarder en même temps, car telle était mon intention.

Quant à parler de l'état de délabrement du monument aux Morts, je reviens au texte. Ces mots dépassent peut-être votre pensée. Tous ceux qui ont participé,

le 26 avril dernier, à la cérémonie en mémoire des héros de la Résistance et de la Déportation ont pu le constater. Le monument est dans un état convenable et je considère, de dignité.

Je rappelle d'ailleurs, que son entretien général incombe à la Ville de Paris et je n'ai jamais fait ce reproche à la Ville. Vous, comme moi, avons au long des dernières années, demandé toutes les interventions qui étaient nécessaires en la matière. Donc je pense vraiment et très sincèrement que le mot de délabrement est inapproprié. Dépassé, disais-je en introduction et mal orienté, il est en effet fait cas du peu de soutien dans la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie par la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Qu'il me soit permis, sur le plan général, d'indiquer que depuis l'élection de mars 2008, le Maire du 15<sup>ème</sup>, contrairement à la situation qui prévalait antérieurement, assiste, avec le Député Jean-François Lamour, par ailleurs rapporteur du budget des Anciens Combattants, aux cérémonies organisées, pour être très clair, par la FNACA du 15<sup>ème</sup> arrondissement et en la circonstance spéciale du 19 mars dernier, particulière, la gerbe du Maire du 15<sup>ème</sup> n'est pas arrivée. Savez-vous pourquoi ? Parce que le fleuriste auprès duquel la Mairie de Paris et la Mairie du 15<sup>ème</sup> achètent les gerbes a confondu-puisque c'est le même fournisseur- les deux demandes et n'a envoyé qu'une seule gerbe. Chacun constatera donc le caractère malin, au sens premier, de l'action du Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement dans cette affaire.

Quant à la sonorisation, c'est un simple problème de coordination entre de multiples interlocuteurs. J'ai rencontré, avant le dépôt de ce vœu, le Président de la FNACA et son bureau pour établir un processus simple. Le Président s'adresse à moi et sous ma responsabilité, les choses s'enclenchent. J'en arrive au fond de mon intervention. Vous avez utilisé le mot décence dans le déroulement des célébrations. Jusqu'à présent, que je sache, aucune cérémonie ne s'est tenue dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, sans décence et puisque nous parlons de la FNACA, sachez que le traitement réservé par la nouvelle municipalité du 15<sup>ème</sup> à l'égard de cette association n'est pas indécent. J'en veux pour preuve la tenue, aujourd'hui même, d'une exposition de 13 artistes de la FNACA, chacun a pu le constater, en arrivant au sein de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Le soutien accordé, et avant que vous ne déposiez votre vœu, cela va sans dire, est à hauteur de 2.000 euros pour le prochain déplacement d'étude -sur mon budget- les 13, 14, 15 et 16 juin prochains ; le soutien est à hauteur de 1.000 euros pour le parcours de santé organisé à l'automne prochain par la FNACA en liaison avec l'Institut Pasteur, dans nos rues. Le soutien à la FNACA et à l'UNC, qui sont les deux principales associations dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, est total et est marqué par un souci, qui est celui de l'équilibre et de l'équité. Mais je

considère même que mon devoir et mon objectif va au-delà et qu'il vaut mieux réunir plutôt que de diviser. J'ai pris les contacts informels nécessaires pour que, prochainement, ces deux associations puissent enfin mener une action conjointe au sein de la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Sur cette lancée, je mets quiconque au défi de trouver un seul autre arrondissement à Paris où autant est fait en faveur du devoir de mémoire. En un an, Monsieur le Maire, et au-delà des cérémonies officielles, en général reconnues comme ayant une certaine tenue, je voudrais citer pêle-mêle : l'apposition d'une plaque rue de Vaugirard en mémoire de Jacques Baudry, la mise en œuvre d'une commission concernant l'installation d'une stèle à la mémoire des enfants juifs non scolarisés qui sera inaugurée.....

**Monsieur le Maire** : Monsieur Hue, ne vous laissez pas interrompre...

**Jean-Manuel Hue** : J'ai présidé la commission et, une fois n'est pas coutume, Philippe Mouricou, sur son blog, avait tenu à me remercier pour mon implication dans ce projet.

**Monsieur le Maire** : Vous avez de la chance.....

**Jean-Manuel Hue** : Je citerai l'importante cérémonie du 7 mai 2008, tenue en présence du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Monsieur Jean-Marie Bockel, avec des véhicules de 1944, cela nous a valu la présence de très nombreux enfants sur le parvis toute l'après-midi. L'exposition de l'UNC consacrée à la grande guerre, dans la salle des fêtes. La prise en charge, pour la première fois, le 26 avril dernier, de la cérémonie en mémoire des héros et des déportés. J'avais indiqué au Comité d'entente, voici deux mois, que j'assurerais désormais l'entièreté de cette organisation, je crois que cela s'est tenu avec décence et je remercie Madame Sandoval, elle n'est pas là mais elle pourra vérifier par le procès-verbal, pour les mots qu'elle a bien voulu m'adresser de félicitations pour l'organisation de cette cérémonie, je vous en remercie, et sur l'émotion qui avait pu en ressortir.

Projetons-nous quelques instants dans les mois qui viennent. Nous travaillons en liaison avec l'ENAC à l'instauration d'un parcours mémorial dans le 15<sup>ème</sup> destiné principalement aux élèves des collèges et des lycées.

Nous dévoilerons prochainement une plaque en témoignage du rôle historique de Radio Londres des « Français parlent aux Français ». Nous accueillerons, le 26 mai prochain, l'assemblée générale de l'association régionale des combattants et prisonniers de guerre. Les 3,4 et 5 février 2010, un exposition, dans la salle des fêtes, sur le convoi 6 et la déportation raciale et le 14 juillet prochain, je vous présenterai, Monsieur le Maire, puisque vous avez été convié par le Maire de

Zvezdara à fleurir le carré français du cimetière de Belgrade où reposent 400 de nos soldats, ce, en liaison avec l'Ambassade de France et les services concernés de la République de Serbie. Je m'arrête là, Monsieur le Maire. Je le répète, je mets quiconque au défi de trouver un arrondissement au sein duquel le devoir de mémoire est assumé avec tant de vigueur.

En conclusion, Monsieur le Maire, je réitère, au vu des explications que je viens de donner, mon souhait de voir retirer ce vœu. Je le fais avec courtoisie. Je vais essayer d'avoir cette expression parce que, notre consensus républicain est, en la matière, sacré, et nous nous devons, tous ensemble, de le préserver. C'est notre responsabilité collective et c'est notre devoir. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur Hue, pour cette réponse exhaustive et qui montre que nos cérémonies sont organisées, effectivement, non seulement avec décence mais avec dignité et avec un respect profond pour ceux qui ont défendu la patrie dans des époques troublées. Je tiens personnellement aussi à vous féliciter pour votre action au quotidien en ce qui concerne le monde combattant et de la mémoire et dire que malgré des difficultés d'ordre médicales très graves qui vous ont affecté, vous avez continué le plus possible, et sans vous interrompre, la mission qui vous était confiée. Soyez-en remercié, je crois pouvoir le dire, au nom de l'ensemble de notre Conseil. Madame Bessis.

**Catherine Bessis :** Monsieur l'Adjoint, avec autant de courtoisie, je vous remercie pour toutes ces précisions et pour l'hommage que vous rendez aux disparus et aux anciens combattants. Hommage que nous rendons, également, ne serait-ce que par notre présence à toutes les commémorations.

Je vais revenir au vœu et à notre demande initiale. Vous avez précisé, effectivement, les projets sur la réfection, certains étant déjà faits ; si nous avons un engagement de votre part sur l'amélioration de la sonorisation que je trouve importante, nous retirons notre vœu. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Bien. Je crois pouvoir parler au nom de Monsieur Hue pour cet engagement. Le vœu est retiré, je vous remercie et pour cette unanimité qui sied d'ailleurs au sujet traité, j'espère qu'il en sera de même pour le vœu suivant.

**18. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou. Relatif aux mouvements sectaires.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne doute pas que l'état d'esprit républicain qui a régné lors de ce débat va se prolonger à l'occasion de notre vœu. J'ai besoin d'un tout petit peu de temps pour aborder cette question qui est une question grave et je n'abuserai pas de votre mansuétude.

**Monsieur le Maire :** Non, mais vous avez, je suis désolé, une minute, c'est ça qui est difficile. C'est la règle, comme au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement.

**Gilles Alayrac :** Je serai donc bref, mais je veux être assez complet sur ce sujet pour ne pas avoir l'air de le survoler et de le traiter avec légèreté. La Nouvelle Acropole, qui apparaît sous un faux-nez, qui est l'espace Péclet, dispense des cours de philosophie sur des sujets de philosophie à l'apparence sérieuse, parfois fumeuse. Avons-nous vraiment une âme ? Penser en soi-même, est-ce bien raisonnable ? La femme vient-elle de Vénus et l'homme de Mars ?

Dans son bilan d'activités elle explique réunir des milliers d'idéalistes du monde entier qui se reconnaissent dans l'idéal de forger un monde nouveau et meilleur, grâce à une nouvelle éducation. Je les cite toujours : « nous croyons que la fraternité, la bonté et la justice dont nous rêvons tous sont des valeurs de la vie même » et qu'il est possible de les éveiller, etc.... Elle propose également « des cours d'arts martiaux philosophiques », aussi, je cite, ainsi que « du massage traditionnel chinois ».

Chers collègues, derrière cette façade, il y a hélas, une réalité ; Ça n'est pas moi qui l'évoque, ce sont deux rapports qui résultent des enquêtes parlementaires sur les sectes de 1995 et 1999 qui disent que la Nouvelle Acropole est assimilée à un mouvement néofasciste susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public. Le manuel du dirigeant en atteste.

Qu'est-ce qu'on peut dire sur cette question ? Qu'il faut se mobiliser, que chacun doit prendre ses responsabilités. La Ville de Paris le fait à travers un comité de pilotage dont s'occupent Madame Anne Hidalgo et Monsieur Georges Sarre....

**Monsieur le Maire :** Monsieur Alayrac, vous avez dépassé la minute, donc je vous demande de bien vouloir vous acheminer vers une conclusion.

**Gilles Alayrac :** Mais sur un sujet comme cela, Monsieur le Maire.....

**Monsieur le Maire :** C'est la règle, quel que soit le sujet. Tous les sujets sont importants.

**Gilles Alayrac** : Et vous, vous prendrez un quart d'heure pour me répondre, je ne doute pas.

**Monsieur le Maire** : Mais Monsieur Alayrac, d'abord ce n'est pas moi qui vous répondrai, il y a un règlement, je crois qu'il est appliqué avec beaucoup de rigueur au Conseil de Paris. Je vous laisse encore quelque temps pour finir. Je suis désolé.

**Gilles Alayrac** : La Mairie de Paris, je l'ai dit, prend ses responsabilités. Nous demandons à ce qu'il en soit de même pour la Mairie du 15<sup>ème</sup>, qu'elle soit en alerte et qu'elle soit vigilante, qu'elle sensibilise les agents municipaux, qu'elle sensibilise les partenariats, qu'elle informe la communauté scolaire, le troisième âge, les commerçants. Réunissez-les, utilisez le journal, votre site internet. Bref, donnez-vous une méthodologie. Si vous n'êtes pas convaincus, si vous n'avez pas d'idées, je vous renvoie à la lecture de ce document. Je le montre à la caméra qui est le guide de la Miviludes, édité par la documentation française, les collectivités territoriales face aux dérives sectaires. Il y a plus de cent pages de conseils pratiques et vous y trouverez, je pense, des idées.

Sinon, Monsieur le Maire, pour terminer, vous pouvez faire ce que je fais moi-même devant la caméra puisque nous sommes en séance publique. Lorsque nos concitoyens trouvent ces affiches de la Nouvelle Acropole parce que nous sommes victimes d'un véritable matraquage tout à fait anormal, dites-leur de faire ce que je fais ici (Monsieur Alayrac déchire une affiche).

**Monsieur le Maire** : Bien, voilà, un peu de mise en scène pour les caméras, ce n'est pas grave. Maintenant, je vais demander à Monsieur Martinez de bien vouloir répondre.

**Hubert Martinez** : Monsieur Gilles Alayrac, votre vœu, appelle plusieurs observations. On a déjà eu ce débat en Conseil d'arrondissement où nous avons confirmé notre vigilance sur les risques de recrutement insidieux au profit de mouvements sectaires. Nous avons partagé votre souci de lutter contre toutes les sectes et je m'étonne, aujourd'hui, qu'on revienne encore sur le sujet. Nous sommes, les uns et les autres, entièrement d'accord sur de nombreux points. C'est la raison pour laquelle, consciente de la situation, la Mairie du 15<sup>ème</sup> a pris un certain nombre de mesures telles que :

1. la mise en débat du phénomène sectaire au dernier conseil de quartier Saint-Lambert,

2. la saisine du Commissariat afin que la distribution de tracts par les associations supposées sectaires, fassent l'objet d'une surveillance aux abords des établissements scolaires,
3. le projet d'insertion dans le magazine municipal, d'un article mettant en garde contre les dérives sectaires,
4. la mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'information destinée aux seniors des dangers qu'ils encourent et des préoccupations à prendre face aux mouvements sectaires,
5. le prêt des salles municipales, relevant du Maire d'arrondissement s'effectue avec vigilance dans le cadre du respect d'une convention d'occupation pour la Mairie et la Maison communale, signée par les associations qui s'engagent à ne tenir aucun propos de nature raciste, sectaire ou politique.

Par ailleurs, je précise que l'organisation de réunions de sensibilisation pour les responsables des crèches et établissements scolaires ainsi que les parents d'élèves relève, soit de la Mairie de Paris qui en a la charge au niveau parisien, soit du Rectorat, dont c'est la responsabilité.

Je rappelle enfin, qu'en 2003, Madame la Première Adjointe au Maire de Paris avait préconisé la création d'une cellule parisienne de lutte contre les sectes en affirmant la non-pertinence de cellules à l'échelon des arrondissements.

Ce sont les raisons pour lesquelles la formulation de votre vœu me semble inadaptée et je vous propose donc de l'adresser au Maire de Paris, mais aussi au Préfet de Police en émettant le souhait que ces autorités, chacune en ce qui les concerne, réactivent l'observatoire de lutte contre les sectes, associent les vingt mairies d'arrondissement à la cellule de vigilance parisienne, mènent, en collaboration avec les partenaires institutionnels ayant vocation à lutter contre les sectes, une campagne globale de communication à destination de l'ensemble des Parisiens, renforcent la lutte contre les mouvements sectaires dans le cadre du contrat parisien de sécurité et de prévention.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les quelques remarques que je souhaitais faire à propos de ce vœu. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Si j'ai bien compris, il s'agit plus que d'une remarque parce que finalement, vous proposez de substituer au vœu de la gauche, un vœu de Monsieur Martinez qui concerne le Maire de Paris et le Préfet de Police, sachant que l'ensemble des élus, j'imagine, de cette assemblée, sont, comme pour le sujet

précédent, complètement acquis à cette cause de lutte déterminée contre les mouvements sectaires, d'où qu'ils viennent et quelles que soient leurs activités dans le 15<sup>ème</sup> ou ailleurs.

Monsieur Mouricou pour une explication de vote de deux minutes au nom du groupe la gauche.

**Philippe Mouricou** : Oui, tout à fait. Cher Hubert Martinez, en entendant le début de votre intervention, je me suis dit : « Mais enfin, nous allons pouvoir tomber d'accord ». Vous nous dites que c'est un débat que nous avons déjà eu dans le conseil. Je ne reviendrai pas sur les conditions du débat que nous avons eu ou que nous n'avons pas eu dans le conseil d'arrondissement. Le vœu n'est pas le même.

Vous vous souvenez que les points qui étaient problématiques lors de l'examen du premier vœu, étaient le fait que vous estimiez que nous focalisions sur une organisation, la Nouvelle Acropole, et que le phénomène était beaucoup plus large. Le deuxième point de clivage était que vous nous disiez que le Maire d'arrondissement n'a pas forcément la compétence.

Sur le premier point, vous voyez que le vœu traite des dérives sectaires en règle générale et donc je pense que là, nous pouvons tomber d'accord.

Sur le deuxième point, vous vous souvenez qu'il y a eu cette réunion très intéressante au conseil de quartier Saint-Lambert et je remercie le conseil de quartier Saint-Lambert d'avoir inscrit cette problématique à son ordre du jour parce que le débat était passionnant, même si nous avons eu -Pascale Bladier-Chassaigne s'en rappelle- une petite surprise en fin de séance. L'ADFI était là et a pu faire des propositions concrètes qui peuvent s'adresser à un Maire d'arrondissement. Il me semble que ce vœu peut être tout à fait voté en l'état.

Concernant votre proposition, de vœu au Préfet de Police et au Maire de Paris : il me semble qu'il n'y a pas lieu de substituer le vœu que nous vous proposons au vœu que vous nous proposez et plutôt que de dire on remplace, je propose qu'on ajoute. Si vous nous présentez deux vœux, un au Préfet de Police et un au Maire de Paris dans les conditions d'examen habituel, c'est-à-dire en 51 exemplaires, autant d'exemplaires que d'élus présents, nous l'examinerons avec tout le sérieux qu'ils mériteront.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Martinez, sachant, qu'effectivement, dans les vœux que vous soumettez, la plupart sont mis en œuvre ou à mettre en œuvre par la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Philippe Mouricou** : Si je peux préciser cet élément-là. J'entends très bien l'argument qui consiste à dire et c'est le débat qu'on a eu avec Jean-Manuel Hue tout à l'heure. L'action est en marche, donc on retire le vœu. Il se trouve que là, c'est un sujet extrêmement symbolique et que les symboles ça trompe.....

**Monsieur le Maire** : le précédent aussi.....

**Philippe Mouricou** : Là, c'est vraiment l'occasion de marquer que les élus du 15<sup>ème</sup> arrondissement, dans leur diversité, dans leurs convictions différentes, parfois on n'est pas d'accord, peuvent se mettre d'accord pour lutter contre les dérives sectaires. Je vous invite donc à voter ce vœu.

**Monsieur le Maire** : Sauf qu'il y a des choses qui ne relèvent pas de notre compétence. S'il vous plaît, Madame Hidalgo, vous n'avez pas la parole puisque Monsieur Mouricou s'est exprimé au nom de votre groupe. Monsieur Martinez.

**Hubert Martinez** : Je rappellerai que le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement a pris, depuis le début de l'année et ces dernières semaines un certain nombre de mesures que vous demandiez au Maire de prendre. Donc une grande partie de votre vœu est exécutée ou est en cours d'exécution. Donc, je ne vois pas comment on peut le maintenir. Par contre, j'attends encore de voir quelles sont les mesures qu'a prises le Maire de Paris en matière de lutte contre les phénomènes sectaires.

**Monsieur le Maire** : Non, Madame Hidalgo. C'est un vœu au Maire de Paris, il y répondra.

**Hubert Martinez** : Je pense que l'on doit aborder d'une manière beaucoup plus globale et que le niveau de la riposte doit être mené au niveau parisien et non pas au niveau d'un simple arrondissement, même s'il s'agit du 15<sup>ème</sup> ! C'est l'ensemble des arrondissements parisiens qui doivent mener une lutte contre les mouvements sectaires. Voilà ma position.

**Monsieur le Maire** : Le règlement intérieur nous amène à conclure ce débat par un vote parce que si vous souhaitez que nous appliquions les uns et les autres notre règlement, il faut être un petit peu rigoureux et les vœux qui sont inscrits à l'ordre du jour permettent, par groupe, une explication de vote de deux minutes ce qui a été fait largement par Monsieur Mouricou.

C'est quoi, Monsieur Dargent ? C'est un rappel au règlement ? C'est quoi ? Vote à bulletin secret est demandé par Monsieur Dargent. Je ne sais pas si nous avons prévu... Donc, nous allons voter à bulletin secret. Si vous votez en ce sens dans la mesure où il faut s'exprimer par un vote pour le vote à bulletin secret. Pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous votions par bulletin secret. Je soumetts à votre vote ce vote à bulletin secret.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Nous allons donc voter à bulletin secret. Quelques minutes pour les conditions matérielles du vote. Je suspends la séance quelques minutes le temps que nous puissions organiser ce vote.

Nous allons passer aux opérations de vote, si chacun veut bien regagner sa place dans les meilleurs délais. Nous allons donc nous prononcer sur ces deux vœux successivement. Monsieur Destrem, si vous pouvez regagner votre siège.

Nous allons donc procéder au vote sur ces deux vœux. On va vous donner le deuxième vœu qu'a évoqué Monsieur Martinez tout à l'heure dans son intervention. Il vous relira la partie du vœu qu'il propose.

Nous allons d'abord procéder au vote sur le vœu de la gauche relatif au mouvement sectaire avec un avis défavorable de Monsieur Martinez. Je vais désigner les deux scrutateurs : Nous allons donc proposer au vote les deux scrutateurs : Messieurs Mouricou et Madame Buffeteau. Tout le monde est d'accord ?

Qui est pour ? Merci. Je demande donc aux deux scrutateurs de venir nous rejoindre. Nous allons procéder à la distribution des bulletins de vote. Nous allons maintenant, sur ce vœu vous mettez oui ou non concernant le vœu de la gauche concernant les mouvements sectaires ou pour ou contre, si vous préférez ou blanc.

Madame Buffeteau va faire l'appel avec les procurations.

Voilà, nous allons commencer les opérations de vote. Nous allons faire circuler l'urne pour gagner du temps, si vous le voulez bien. Je peux avoir des bulletins ? Accélérons s'il vous plait. Un peu de calme pendant les opérations de vote s'il vous plait. Je rappelle que ceux qui ont des procurations votent deux fois. Nous avons les pouvoirs de Monsieur Hue, de Monsieur Charon, Monsieur Barrier à Monsieur Gayet. Madame Toubiana est là, elle était arrivée en retard.

Tout le monde a voté ? Ceux qui avaient des procurations ont voté également ? Nous allons clôturer le vote. Personne ne demande plus à voter ? Le vote est clos.

Nous allons procéder au dépouillement et pendant que nous procédons au dépouillement, nous allons donc mettre également au vote le vœu de Monsieur Martinez qui va être diffusé, le temps de le faire photocopier. Monsieur Martinez va peut-être nous le relire pour la bonne compréhension des débats. Monsieur Martinez, est-ce que vous pouvez nous donner lecture de votre vœu qui va être diffusé. Allez-y.

*Hubert Martinez* : Voici le vœu que je propose de l'exécutif.

*Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement au Maire de Paris et au Préfet de Police relatif aux mesures à prendre au niveau parisien contre les dérives sectaires de certaines organisations, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Joëlle Chérioux de Soultrait, Hubert Martinez, Gérard Sarracani, Agnès de Fressenel, Jacqueline Malherbe, Françoise Malassis, etc...*

- Considérant le développement au niveau parisien dans notre arrondissement, de forme insidieuse donc très dangereuse de recrutement au profit de mouvements sectaires ou ressentis comme tels,
- Considérant que le prosélytisme dont font preuve les mouvements sectaires doit être combattu avec la plus grande énergie,
- Considérant que, consciente de la situation, la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement a pris un certain nombre de mesures telles que la mise en débat du phénomène sectaire au dernier conseil de quartier Saint-Lambert, la saisine du commissariat afin que la distribution de tracts par les associations supposées sectaires fasse l'objet d'une surveillance particulière aux abords des établissements scolaires, le projet d'insertion, dans le magazine municipal d'un article mettant en garde contre les dérives sectaires, la mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'information destinée aux seniors des dangers qu'ils encourent et des précautions à prendre face aux mouvements sectaires,
- Considérant que le prêt des salles municipales relevant du Maire d'arrondissement s'effectue avec vigilance dans le cadre du respect d'une convention d'occupation signée par les associations qui s'engagent à ne tenir aucun propos de nature raciste, sectaire ou politique,
- Considérant cependant que l'organisation de réunions de sensibilisation, pour les responsables des crèches et établissements scolaires ainsi que les

parents d'élèves relève, soit de la Mairie de Paris qui en a la charge au niveau parisien, soit du Rectorat dont c'est la responsabilité,

- Considérant que l'éradication du phénomène sectaire, au niveau parisien, requière une réflexion globale et la mobilisation de l'ensemble des institutions judiciaires, policières, administratives et politiques, Philippe Goujon, Jean-François Lamour, etc ...et le Préfet de Police,
- Émettent le vœu, que le Maire de Paris et le Maire du 15<sup>ème</sup>, et le Préfet de Police, chacun en ce qui le concerne,
  - Réactivent l'observatoire parisien de lutte contre les sectes,
  - Associent les vingt mairies d'arrondissements à la cellule de vigilance parisienne,
  - Mènent en coopération avec les partenaires institutionnels ayant vocation à lutter contre les sectes, une campagne globale de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des Parisiens,
  - Renforcent la lutte contre les mouvements sectaires dans le cadre du contrat parisien de sécurité et de prévention.

= := := :=

**Monsieur le Maire** : Merci de nous avoir donné lecture de ce vœu qui est la traduction de votre intervention. Nous allons le distribuer en séance. Nous l'attendons d'ailleurs. Est-ce qu'on peut me faire savoir où en est la distribution, l'impression des feuillets ? Merci. Je vous donne, pendant ce temps, les résultats. Si on peut se presser pour distribuer le vœu. Faites deux paquets, s'il vous plait, je pense que cela ira plus vite. Merci.

Pour un rappel au règlement, Monsieur Dargent : Eh oui, nos moyens ne nous permettent pas d'avoir quelqu'un au micro et quelqu'un qui distribue en même temps les amendements et les vœux.

**Claude Dargent** : Merci beaucoup. En vertu de l'article 21 de notre règlement intérieur, « tout membre du conseil d'arrondissement peut présenter des projets de vœux en cours de séance », c'est bien ce qui se passe, mais notre règlement stipule que le conseil d'arrondissement débat, après avoir statué sur leur éventuelle mise en discussion, sur proposition du Maire d'arrondissement, donc il faut qu'il y ait un vote. En revanche, nous ne demandons pas le vote à bulletin secret sur le vœu, ce qui va nous épargner du temps.

**Monsieur le Maire :** Merci de faire accélérer nos travaux. Le vœu étant distribué, je pense que tout le monde peut en prendre connaissance même s'il a été fait dans des conditions assez rapides. Nous n'avons pas les moyens de la Mairie de Paris, hélas qui, pourtant diffuse de nombreux votes, de nombreux vœux de l'exécutif. Simplement, je vais effectivement, en respect de l'article 21 de notre règlement intérieur, proposer au Conseil qu'il se prononce sur le débat et le vote sur ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

...ah non ! Ce n'est pas n'importe quoi, c'est vous qui avez exigé cette procédure. C'est du n'importe quoi que vous répétez au Conseil de Paris où, sur chaque vœu de l'opposition, nous avons un contre vœu d'exécutif. Nous saurons vous le rappeler. Je vous demande simplement de vous prononcer sur le principe du débat, s'il vous plaît. Etes-vous pour ? Contre ? Contre. Très bien, les choses sont claires.

Maintenant, je vous donne quand même les résultats, puisque c'est ce que je voulais faire avant le rappel au règlement.

Du premier vœu, sur 47 votants, il y a 12 pour et 35 contre, donc le vœu de la gauche est rejeté.

Sur le deuxième vœu, je le mets maintenant aux voix sans qu'il y ait de vote à bulletin secret, puisque personne ne le demande.

Allez-y, faites une explication de vote, Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac :** Monsieur le Maire, écoutez, moi je ne savais pas ce soir, en prenant la parole que ce débat nous mènerait aussi loin, c'est-à-dire à près de 22 heures. Dans mon esprit, il y avait plutôt l'espoir, plutôt confiant, que nous dépasserions les clivages partisans. Je crois que notre groupe a voulu mettre l'accent sur une difficulté qui est que, il y a dans cet arrondissement, une association qui se présente comme telle mais que nous qualifions, nous, de secte, qui se livre à un certain nombre d'actions qui sont prosélytes et qui nous inquiètent parce qu'elles sont, en particulier, tournées vers les personnes qui vont vers les établissements scolaires.

Accordez-nous que nous avons eu le mérite de porter au moins deux fois le débat dans cette enceinte comme nous l'avions fait d'ailleurs dans la précédente mandature. Je constate que nous demandons un certain nombre de choses et je

remercie Monsieur Martinez et je vous remercie Monsieur le Maire, d'y avoir répondu favorablement.

Je vous remercie de l'avoir fait car, quand je lis que vous allez mettre en débat le phénomène sectaire au sein du conseil de quartier Saint-Lambert, saisir le Commissaire, faire une insertion dans le magazine municipal, mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'information destinée aux seniors les dangers qu'ils encourent et les précautions à prendre, c'était exactement ce que nous vous demandions et je vous remercie effectivement de l'avoir fait.

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie.

**Gilles Alayrac :** Peut-être que vous l'avez fait en tout cas spontanément, mais nous sommes fiers de vous avoir demandé de le faire et nous sommes contents que les choses soient faites. Maintenant nous allons être vigilants sur ce qui va suivre dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je voulais dire que, concernant le vœu que vous faites auprès du Maire de Paris, vous demandez un certain nombre de choses qui existent déjà ! L'observatoire parisien de lutte contre les sectes, il existe. Il est actif et il travaille avec le centre contre les manipulations mentales et avec l'UNADFI qui, toutes les deux, sont des associations honorablement connues, respectées, qui sont des partenaires de l'Etat et que nous finançons de façon très convenable. L'association des Mairies d'arrondissement à la cellule de vigilance parisienne, très bien, peut-être que l'on peut encore améliorer les choses mais le dialogue se fait. La coopération avec les partenaires institutionnels, elle existe au quotidien. Sachez que les fonctionnaires de la Ville de Paris sont aujourd'hui formés par la Miviludes. Sachez que nous entretenons un dialogue quotidien avec le Rectorat de Paris. Tout ceci se fait, tout ceci va peut-être s'améliorer. Je ne suis pas dans la polémique et j'en viens à ma conclusion. Qu'allons-nous vous faire par rapport à ce vœu ? Il y a des choses qui se font, d'autres qui vont être faites. Nous nous en félicitons. Dépassons la polémique politicienne. C'est dommage que vous essayiez de vous emparer un peu des idées que la gauche a eues. Nous ne prendrons pas part au vote et nous vous laisserons voter votre propre vœu. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je crois que, Monsieur Alayrac, là où nous sommes d'accord, c'est que nous sommes tous très déterminés dans notre lutte contre les phénomènes sectaires, d'où qu'ils viennent et quelles que soient leurs conséquences. Cela étant, je vais pouvoir retourner votre argument, c'est-à-dire que nous sommes heureux de voir et de constater que le vœu que nous présentons est aussi une chose qui est faite et qui est réalisée par la Mairie de Paris, sans doute avec un effort supplémentaire. Je pense que chacun peut faire un effort supplémentaire, qu'il s'agisse de la Mairie du 15<sup>ème</sup> comme de la Mairie de Paris ou de la Préfecture de Police et je pense que, dans ces conditions, nous

pourrons porter ce vœu au Maire de Paris et au Préfet de Police pour ce qui nous concerne. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais mettre ce vœu au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour la gauche. Je vous remercie. Nous allons maintenant passer au vœu suivant : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

**19. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou relatif à la qualité des outils de communication de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement.**

**Claude Dargent :** Monsieur le Maire, si nous avons eu l'occasion de remarquer que les dépenses de la Mairie du 15<sup>ème</sup> sont des dépenses pharaoniques ces publications, quant à elles sont des publications tout à fait partiales. J'en veux pour preuve, et je sais que cela a choqué plus d'un habitant du 15<sup>ème</sup> arrondissement ; le dernier numéro d'Infoquinze qui contenait un certain nombre d'articles parfaitement partisans. Le vœu que nous présentons ici vise à rééquilibrer la communication de la Mairie du 15<sup>ème</sup> il est d'ailleurs exprimé un an après un premier vœu qui n'avait pas eu de succès, mais nous ne désespérons pas. Un premier vœu sur cette communication que nous souhaiterions voir plus équilibrée. Il y a plusieurs propositions précises, d'abord qu'il y a un droit de réponse possible dans le journal municipal Infoquinze, ensuite que la gauche bénéficie enfin d'un espace de parole qui soit à la hauteur des suffrages qu'elle a obtenus lors des dernières élections municipales. Je note en passant que, contrairement aux promesses que vous nous aviez faites, l'augmentation du volume du journal municipal ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de la place qui nous était accordée. Nous souhaitons enfin que la vidéo qui est heureusement introduite dans ce conseil arrondissement soit mieux utilisée. Je vous rappellerais qu'un certain nombre de conseils d'arrondissement sont retransmis en direct puisque vous parlez des vingt arrondissements. Là, on en est très loin. Il faut un délai extrêmement long pour que ces vidéos soient retransmises et également que les titres de chaque élu soient mentionnés comme c'est le cas dans les retransmissions vidéo du Conseil de Paris.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur Dargent. Je vais donc faire une réponse circonstanciée puisque le sujet le nécessite. D'abord pour ce qui concerne les articles que vous considérez comme étant à connotation partisane et qui seraient critiques à l'égard de l'exécutif parisien, il convient de noter que les articles incriminés sont informatifs et qu'ils se contentent de relater des situations connues de tous, y compris de la presse, puisque l'un des sujets sur la

bibliothèque Vaugirard a fait l'objet d'un long article dans le « Parisien » du 18 mars dernier. Avancer, par exemple, que le théâtre Silvia Monfort dans sa forme originelle est en danger n'est pas totalement absurde, lorsque, sans concertation ... -je ne vous ai pas interrompu même si, moi aussi, j'aurais bien souhaité le faire et mes collègues également, donc veuillez respecter aussi les élus, même s'ils ne sont pas d'accord avec vous- ... ce n'est pas absurde, puisque sans concertation aucune, on remplace son Directeur sans autre forme de procès, par des personnalités sans doute éminentes mais qui n'ont jamais dirigé un théâtre et qui vont profondément en modifier l'esprit. C'est ce qui est indiqué dans cet article.

Qui peut nier également que se pose un problème à la bibliothèque Vaugirard ? Qui peut contester le fait que les équipements publics, initialement prévus sur le site Boucicaut se réduisent à peau de chagrin, c'est purement informatif. Cela relève des projets de délibération que nous avons votés, ou pas d'ailleurs. Des articles informationnels que vous critiquez se contentent de relater le contexte juridique, administratif et technique dans lequel il se trouve et d'exprimer, ce qui paraît quand même légitime, au moins, permettez-le nous, d'exprimer le point de vue de la municipalité du 15<sup>ème</sup>, ce qui, pour le moins, paraît assez logique.

Néanmoins, je constate que vous oubliez de vous réjouir, Monsieur Dargent, et à tort, lorsque des articles vantent les projets de la Mairie de Paris et abondamment, dans le dernier Infoquinze justement. Je n'en citerai que quelques uns. Page 5 : l'espace Paris Plaine rénové, article dans lequel est cité Bruno Julliard, Adjoint chargé de la jeunesse. Même page article sur l'exposition « des Femmes et des Bulles » organisée à la Maison des associations. Page 7, article sur la modification du PLU menée par la Mairie, sur la rénovation de la Tour Maine Montparnasse toujours initiée par la Mairie centrale. Page 8, article sur le Ballon d'Air de Paris, page 11 l'action de la Mairie de Paris en matière d'éco environnement, page 12, un article sur le terrain de la Fédération qui est un projet de la Mairie de Paris, comme cela, chacun sait. Ce ne sont pas moins de 7 articles que je viens de citer et qui valorisent l'action de la municipalité parisienne. Je crois que c'est davantage que ceux qui la critiquent.

Reconnaissez-le quand même, ce journal n'a pas non plus pour vocation, d'encenser, à chaque page et sur chaque phrase, l'action de la Mairie de Paris tout en passant -si, je viens de citer 7 articles qui le font- tout en passant sous silence, d'ailleurs, les points qui posent problème. Au contraire, il doit alerter les habitants sur des projets qui requièrent leur mobilisation dans l'intérêt de l'arrondissement à moins que l'opposition locale souhaite museler le seul organe réellement local qui pointe et pourtant objectivement les dossiers positifs, comme ceux qui posent problème. Non, vous ne réussirez pas à censurer ce journal.

Infoquinze n'est pas la voix de la Mairie de Paris. Pour cela, il y a « A Paris » qui est tiré à plus de un million d'exemplaires, puisque vous parliez de dépenses faramineuses pour ce modeste journal et adressé par la Poste de surcroît, je parle sous le contrôle de certains Conseillers ici qui savent ce que cela coûte et ce que paie le contribuable parisien. Aucun prédécesseur de Monsieur Delanoë n'avait osé. Dans ce journal, je rappelle que Monsieur Delanoë a même réduit à sa plus simple expression les rubriques élaborées par les Mairies d'arrondissement. Avant, il y avait un cahier central. Il nous est à présent demandé, je vous en informe, mes chers collègues, de fournir quatre évènements sur lesquels, en général un ou deux, sont publiés, les autres étant ceux que souhaite imposer la Mairie centrale. Et vous, qui êtes si virulent contre un journal que vous ne maîtrisez pas, certes, mais qui relate les informations du 15<sup>ème</sup>, je voudrais savoir quel jugement vous portez sur les journaux municipaux des arrondissements de gauche qui s'éloignent même d'ailleurs des sujets d'ordre local -alors que nous ne traitons que des sujets d'ordre local dans Infoquinze- et s'en prennent carrément, par exemple, à la politique gouvernementale sur fonds publics avec l'argent des contribuables parisiens.

Quelques exemples parmi beaucoup d'autres, mais je les ai là, tous ces journaux, donc je ne vous en infligerai pas la lecture, mais, néanmoins, dans celui du 12<sup>ème</sup>, par exemple, Madame Blumenthal, qui est Maire du 12<sup>ème</sup>, écrit : « La rentrée 2008 est marquée par la faillite d'un système, celui de l'ultralibéralisme économique initié dans les années 70/80 par Margaret Thatcher et Ronald Reggan » Je pense que là, on s'éloigne des problèmes municipaux. J'en ai plein, je passe. Dans le même journal « la baisse de la dotation de l'Etat ainsi que celle des collectivités locales ne vont pas dans le sens d'une réponse durable à la crise du logement ».

Écoutez, ne critiquez pas ce que vous critiquez chez les autres ! Dans l'arrondissement du Maire de Paris, dans « 18 ensemble », « alors que l'Etat ne cesse de se désengager vis-à-vis des collectivités dont Paris, notre choix consiste à en faire plus pour qu'aucun quartier ne soit oublié ».

Dans « Quatorze Infomag » page 7, contre la privatisation de la Poste. Bon, c'est un sujet assez éloigné des sujets locaux et une pétition pour un referendum sur la privatisation de la Poste avec les élus, en écharpe, qui distribuent des tracts devant la Poste. Un article, aussi, sur la baisse de l'aide de l'Etat qui a fait directement la Une contre l'exclusion. Dans le « Onzième en Mouvement », je vous le recommande celui-là, page 3, dans le numéro de mars/avril 2009 : « A l'heure où la réforme de l'école primaire de Xavier Darcos, montre son inefficacité, l'émotion grandit, l'école de la République est menacée ». Bon,

j'arrêterai là, mais vous n'y allez pas de main morte dans la critique d'actions gouvernementales.

Je voudrais aussi rappeler que la Mairie du 15<sup>ème</sup>, pour ce qui la concerne, n'a jamais fait installer de banderoles exprimant son opposition violente à l'exécutif parisien, comme le fait la Mairie du 20<sup>ème</sup>, depuis des mois, en critiquant la politique de l'éducation menée par le Gouvernement. Que diriez-vous si vous voyiez apparaître, demain, une banderole sur le fronton de la Mairie du 15<sup>ème</sup> dénonçant, par exemple, la politique fiscale calamiteuse du Maire de Paris. Je pense que.... Ne nous poussez pas, Madame Hidalgo, ne nous poussez pas ! C'était sur le premier point.

Le deuxième point, concerne votre demande portant sur la publication d'un droit de réponse pour tout individu, ou entité estimant faire l'objet d'une attaque partisane. Je pense que cette demande est inappropriée et même anti-démocratique, d'ailleurs elle n'est appliquée dans aucuns de ces journaux que j'ai pourtant lus avec intérêt et attention et dans les moindres détails parce que cette demande consisterait à imposer une forme d'autocensure, tout simplement, à l'équipe rédactionnelle alors que, vous-mêmes, et notamment le Maire de Paris, avez un accès surabondant à tous les médias, je crois, et plus que les modestes élus locaux que nous sommes.

Maintenant, pour ce qui est de votre demande maintes fois présentée portant sur droit de parole représentant 47,35% de la tribune, il n'est conforme là non plus ni à la lettre ni à l'esprit des espaces de libre expression des journaux municipaux de droite comme de gauche. Je vous renvoie encore à leur lecture puisque nulle part en France, cette règle dont on ne sait d'où elle sort, n'est appliquée, pour la simple raison que là aussi, elle est inapplicable et illégitime. Il y a, dans le 15<sup>ème</sup> comme au niveau parisien, une majorité et une opposition et en raisonnant par l'absurde, l'observation de cette règle, aurait abouti à ce que la communication de la Mairie de Paris soit à parité quasiment droite/gauche sous la précédente mandature. Le résultat, en voix, ayant été, en 2001 d'à peu près 50/50. Je pense que ce n'est pas ce qui s'est passé. En fait, le seul critère qui régit les rapports entre majorité et opposition, c'est le nombre d'élus, c'est d'ailleurs la règle appliquée par le Maire de Paris dans son journal et par tous ces journaux.

Notre Conseil d'arrondissement fait sienne cette règle ; 39 élus de droite et du centre, 12 élus de gauche, ou un rapport de 4 à 1. C'est d'ailleurs le ratio que nous avons retenu conjointement et que vous avez accepté pour participer aux commissions qui sont ouvertes et dans lesquelles vous siégez. Vous disposez donc d'un quart de l'espace disponible.

Enfin, et là c'est encore plus technique pour ce qui concerne les séances du Conseil d'arrondissement sur Internet. Il faut d'abord rappeler que le 15<sup>ème</sup> est précurseur puisqu'il est quand même le seul à mettre en ligne les vidéos des conseils d'arrondissement, même si je vois que nous faisons des émules, mais aussi des Conseils de quartier et aussi des principales réunions publiques organisées en Mairie. J'ajoute que je suis également le seul Maire -je crois qu'il y a un autre Maire qui a suivi l'exemple- à organiser, chaque mois, un chat en direct vidéo d'une heure.

Dès mon élection, en effet, j'ai voulu que soient déployés les moyens d'une communication moderne pour plus de sécurité et de transparence. Ces efforts ont été entrepris rapidement, mais de manière autonome, sans l'aide de la Mairie de Paris. Les moyens matériels et humains utilisés pour les retransmissions étant prélevés sur l'état spécial. Aussi, les critiques de l'opposition municipale regrettant, et je vous cite, Monsieur Dargent, que les séances du conseil ne soient pas retransmises en direct ni même diffusées dans les jours suivant la tenue de notre assemblée, sont-elles assez malvenues voire même déplacées eu égard à l'immobilisme de l'exécutif municipal et des autres mairies d'arrondissement sur ce thème.

Je rappelle, -justement je pense que cela dépasse largement le budget qui est le nôtre, parce qu'il faut une régie qui coûte extrêmement cher, mais dont je vais vous dire un mot justement-

..... Vous me laissez, il n'y a pas à dépasser, vous le savez fort bien, Madame Hidalgo, puisque les adjoints et le Maire parlent autant qu'ils le veulent et je réponds à votre question et j'ai encore des réponses à faire, donc vous pouvez quitter la séance, si ça vous chante, je terminerai comme les adjoints et le Maire de Paris, décident eux-mêmes, à parler autant qu'ils veulent. Je ferai respecter l'ordre dans ce conseil. Donc, on continue.... Non, vous ne demandez rien du tout, et je continue !

Je rappelle et je demande que Monsieur Dargent respecte le règlement intérieur dans ce conseil d'arrondissement, mais vous pouvez partir, Monsieur Dargent, je continuerai sans vous et je rappellerai simplement au Maire de Paris, les règles qui sont celles de tous les conseils municipaux qui consistent à répondre autant qu'on le veut et c'est une règle, croyez-moi, que nous subissons à longueur de Conseils de Paris et dans la patience. Je vous incite donc à la patience et à la modération et si vous vous énervez, Monsieur Dargent, allez prendre un peu le frais, cela vous fera le plus grand bien. Vous avez posé beaucoup de questions très intéressantes.

Je continue et je rappelle donc que j'accorderai la suspension de séance à la fin de mon intervention. Je n'ai jamais vu le Maire de Paris interrompre son intervention pour faire une suspension de séance.

Il faut évoquer le montage des images et la mise en ligne de la vidéo. Vous le constatez, deux caméras jusqu'alors et trois.....elle sera de droit lorsque j'aurai terminé mon intervention et vous n'arriverez pas à saboter ce conseil d'arrondissement à vous tout seul. La suspension est de droit, quand le Maire l'accorde, c'est-à-dire, quand il a fini de parler. Le minimum de décence est d'attendre que le Maire de l'arrondissement ait terminé son propos.

Donc, deux caméras jusqu'alors et trois à partir d'aujourd'hui, une caméra fixe, comme vous pouvez le constater et deux caméras rotatives filment chacune l'intégralité de la séance. Une fois la séance terminée, il convient évidemment de procéder au montage afin de créer une vidéo de plusieurs heures en fonction de la durée de nos séances. Vous imaginez bien que le visionnage des images et leur sélection prennent énormément de temps et qu'il est impossible de mettre en ligne les vidéos le lendemain ou même le surlendemain du Conseil d'arrondissement. Une fois les images encodées c'est là que ça devient intéressant, encore plus d'ailleurs, il faut les envoyer sur les serveurs informatiques à partir desquels les internautes viendront consulter les vidéos. Là encore, nous nous heurtons à des difficultés techniques qui sont directement liées aux infrastructures gérées par la DSTI que je qualifierai de sous dimensionnées. Le réseau de la Ville, chacun s'en rend compte en surfant de son bureau, n'a pas évolué au même rythme que l'usage d'internet ; il nous est impossible d'envoyer les fichiers des vidéos des conseils d'arrondissement qui pèsent chacune environ 1,5 Go car les serveurs (**passerelle** ?) de la DSTI bloquent l'envoi de nos fichiers.

Les services centraux que nous avons sollicités nous ont d'ailleurs indiqué qu'il était vain d'attendre des évolutions majeures dans les années à venir. Comme je n'ai pas l'intention de patienter des années avant d'offrir aux habitants des conditions de diffusion optimales, j'ai donc décidé de passer, à partir de septembre prochain, au direct et cela devrait vous satisfaire, Monsieur Dargent puisque je termine en disant que l'arrivée aujourd'hui, d'une troisième caméra dans la salle des séances et l'acquisition prochaine par la Mairie du 15<sup>ème</sup> d'un matériel sophistiqué, mais coûteux, et j'espère que vous ne critiquerez pas cette dépense dite pharaonique selon vous, qui nous permettra de diffuser nos séances en direct dès la rentrée. Tout ceci suppose des efforts budgétaires importants mais l'acquisition de ce matériel de pointe, ne nous permettra pas, mes chers collègues, et je vous demande de bien vouloir écouter cette conclusion, de diffuser en direct, car, comme je vous l'avais dit tout à l'heure, le débit mis à disposition par les services centraux, est encore insuffisant. Il nous faudra au

minimum, 1,5 Mo par seconde. Nous allons donc être obligés de louer une bande passante auprès d'un fournisseur privé, comme nous le faisons déjà, pour diffuser le chat mensuel, qui, lui, est réalisé avec une seule caméra.

Je ne peux donc vous inciter, Monsieur Dargent, qu'à vous tourner vers la Mairie de Paris pour nous aider à obtenir les moyens financiers ou techniques en adéquation avec votre souhait de voir les vidéos des séances du Conseil d'arrondissement publiées moins de deux jours après leur tenue. Je termine mon propos et j'accorde cette suspension de séance pour 5 minutes. La suspension est de 5 minutes. Vous avez demandé une suspension de séance .....( brouhaha)...

: = : = : = : = :

**Monsieur le Maire** : Si vous voulez bien rejoindre vos places pour que nous puissions terminer ce Conseil. Si vous voulez bien cesser vos conversations et rentrer dans la salle du Conseil, pour ceux qui seraient encore à l'extérieur. Merci de vous installer le plus vite possible. Bien. Monsieur Dargent avait demandé la parole pour un rappel au règlement.

**Claude Dargent** : Oui, le vœu que nous présentions, je l'avais signalé en introduction, mettait l'accent sur le caractère partial de la communication de la Mairie du 15<sup>ème</sup> et son caractère fondamentalement déséquilibré. Vous avez, Monsieur le Maire, dans votre réponse, donné une preuve de plus et un exemple de plus de ce déséquilibre, de cette partialité. Je rappelle que, puisqu'il s'agit d'un vœu non rattaché, j'ai disposé d'une minute pour le présenter et montre en main, vous avez pris vingt minutes pour nous répondre. Voilà, ce type de déséquilibre est parfaitement à l'image de la politique que vous menez dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, qui est une politique partielle et une politique de mépris de l'opposition. Nous l'avons, cette fois-ci, constaté une fois de plus et nous ne sommes pas disposés, Monsieur le Maire, à vous laisser faire et nous vous le disons ici clairement.

Il ne s'agit pas ici d'Anne Hidalgo, de Fatima Lalem, de Gilles Alayrac, de Claude Dargent, et des Conseillers d'arrondissement, il s'agit des droits de l'opposition dans une démocratie. Et sur ce genre de chose, nous ne sommes pas disposés à transiger. C'est la raison pour laquelle je vous indique que je vous demande la réunion urgente de la commission du règlement intérieur de cette assemblée, que vous nous aviez d'ailleurs promis avant la fin de l'année 2008, je vous le rappelle, et je vous indique que nous refuserons de siéger désormais si dans cette commission du règlement intérieur, il n'est pas introduit une limitation de votre temps de parole, car cela n'est pas conforme à la démocratie de limiter à une minute les interventions de l'opposition et de vous laisser sans limite la possibilité de discourir.

Vous avez la réputation, auprès de la population du 15<sup>ème</sup>, auprès de la presse, d'être coutumier de « tunnels inintéressants » ce sont les termes qui sont employés. C'est votre droit, c'est votre responsabilité, dans votre exercice et à l'occasion des réceptions et des vœux dont vous abusez, on l'a déjà évoqué ici tout à l'heure. Maintenant, quand nous sommes en Conseil d'arrondissement, il y a des règles, et entre l'opposition et la majorité il doit y avoir des équilibres, dont vous êtes le garant. J'observe que vous ne remplissez pas cette tâche de façon correcte, c'est-à-dire que vous refusez, en l'occurrence, de vous auto limiter comme le fait tout Maire ou tout Président d'une assemblée telle qu'elle soit. Puisque c'est ainsi, il faudra en passer par une modification du règlement intérieur de cette assemblée. Donc je vous demande de nous informer de la date de la réunion de cette commission afin qu'on ne puisse pas voir se perpétuer des comportements comme ceux auxquels nous avons assisté tout à l'heure. Merci.

**Monsieur le Maire :** Bien. Maintenant que Monsieur Dargent s'est exprimé de nouveau sur le ton du donneur de leçon auquel nous sommes coutumiers et même en pratiquant un peu la menace et la désobligeance vis-à-vis du Maire de l'arrondissement, je voudrais simplement lui donner lecture d'un texte qu'il a approuvé, j'imagine, puisqu'il s'agit tout bonnement du règlement intérieur du Conseil de Paris, qui a été adopté lors de la séance des 29 et 30 septembre 2008, par cette majorité à laquelle il fait partie, je pense. Je vais simplement, justement, pour préparer nos travaux à venir, peut-être, lui dire qu'il y a des règlements qui existent aussi et qui conditionnent les temps de parole des uns et des autres. L'article 18 de ce règlement intérieur du Conseil de Paris, je vous le lis, Monsieur Dargent, mais vous le retrouverez certainement très facilement : « le Maire de Paris et les adjoints, -donc j'imagine qu'il y a un parallélisme des formes- peuvent intervenir à tout moment sans limitation de la durée de leurs interventions », ce dont, je pense, ils ne se privent pas. Je parle sous le contrôle de ceux qui sont ici Conseillers de Paris.

Deuxièmement, en ce qui concerne la partialité des choses, je voudrais, là, citer simplement une observation de Madame Hidalgo qui présidait la séance, ce 6 avril dernier, et qui, interrogée justement sur les difficultés, sur le mauvais fonctionnement de la séance sous sa présidence, répondait que « à la présidence du Conseil de Paris -donc on peut considérer qu'il y a un parallélisme des formes là aussi- l'orateur représente l'exécutif et énonce les positions de l'exécutif » tout à fait conformément au Code des Collectivités Territoriales alors que dans les collectivités territoriales, l'exécutif et le législatif se confondent, oui ce qui n'est pas le cas pardon, à l'Assemblée Nationale où le Président doit être neutre. Donc elle évoquait simplement la possibilité, pour un exécutif de collectivité territoriale, d'être partial, par rapport à un président d'assemblée nationale qui se doit d'être neutre.

Je voulais simplement apporter ces deux éléments au débat, pour montrer que les interventions de notre collègue n'avaient que pour objet, évidemment, une fois de plus, mais vous avez compris la tactique de la gauche à chacun de ces Conseils d'arrondissement, de déstabiliser l'exécutif du 15<sup>ème</sup>, ne reconnaissant pas ainsi la victoire aux élections municipales de mars 2008 dernier. C'est une stratégie à laquelle nous sommes maintenant habitués mais qui ne nous fera pas dévier de notre chemin qui est d'évoquer, pour ce qui nous concerne, les intérêts des habitants du 15<sup>ème</sup> et l'amélioration de leur quotidien, par rapport aux vœux, aux questions diverses et variées qui, si vous les comparez avec les nôtres, mes chers collègues, sont plus que polémiques.

Monsieur Lamour voulait faire un rappel au règlement également.

**Jean-François Lamour** : Merci Monsieur le Maire. Vous avez déjà bien exprimé ce qui se passe en Conseil de Paris. A aucun moment, d'autant plus, et on a vu Monsieur Dargent essayer à tout prix de vous empêcher de parler, à aucun moment nous n'avons vu, à un moment donné ou à un autre, un Conseiller de Paris interrompre le Maire pour lui demander une suspension de séance. C'est du jamais vu. Non jamais Madame Hidalgo, regardez bien. En tout cas, le Maire de Paris n'avait pas accédé à une quelconque demande de suspension de séance alors qu'on a vu tout à l'heure, mais d'une manière vive, excessive, Monsieur Dargent, se lever, menacer même de quitter la salle au prétexte que cette possibilité ne lui était pas offerte.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, le sentiment que nous partageons tous ici, c'est que la gauche ne cesse, au travers de ses excès, d'essayer, je ne dirai même pas de déstabiliser, car nous ne sommes pas déstabilisés, mais de créer, en permanence, l'incident au sein de ce Conseil d'arrondissement. Alors voilà, il y a un règlement, vous l'avez lu. Monsieur le Maire, effectivement, vous avez cette parole autant que vous le souhaitez car nous avons besoin d'un certain nombre d'explications quand les propos qui sont tenus sont excessifs ou ne sont pas bien informés. Je crois effectivement que dans ce cas, en particulier en matière d'information, vous avez eu raison de prendre le temps qu'il fallait pour apporter toutes les précisions aux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je crois que chaque président de groupe s'est exprimé. On va peut-être passer à la suite de l'ordre du jour. Non, Madame Hidalgo, il n'y a pas de vote, donc je vais vous passer la parole pour un rappel au règlement.

**Anne Hidalgo** : Il y a un vote sur le vœu que nous avons présenté. Donc, je demande la parole pour faire une explication de vote.

Tout d'abord, pour préciser qu'au Conseil de Paris il y a un règlement intérieur qui prévoit que lorsque nous présentons par exemple les questions d'actualité, chaque adjoint a deux minutes pour répondre, une minute lorsqu'il s'agit d'un vœu, les adjoints ont une minute pour répondre et il est fréquent que moi, lorsque je préside le Conseil de Paris, ou lorsque le Maire de Paris le préside, nous rappelions les adjoints au temps qui est le leur parce que, effectivement, on pourrait être tenté de prendre beaucoup plus de temps qu'il n'est nécessaire pour parler.

Souvent le Maire, d'ailleurs si vous voulez on pourra vous faire un petit montage des bandes vidéos dans lesquelles on voit la façon -non, on n'a pas les moyens mais on sait faire avec la vidéo- ...

**Monsieur le Maire** : Continuez Madame.

**Anne Hidalgo** : ... et que l'on pourra effectivement vous fournir un certain nombre d'extraits choisis de ces rappels réguliers, à chaque séance, du Maire de Paris, y compris vis-à-vis de son exécutif.

Deuxième chose, nous avons demandé, effectivement, qu'il y ait une réunion de la commission du règlement. Je crois que cette demande est de droit, en plus elle avait été acceptée sauf qu'elle n'a pas été honorée. Donc nous demandons que ce soit honoré, pour travailler à un règlement intérieur qui garantisse, effectivement, un équilibre des temps de parole.

Quand j'entends Monsieur Lamour expliquer que nous n'aurions pas accepté le résultat du vote, si, si, très bien, on l'a très bien accepté puisque d'ailleurs on a beaucoup progressé, ce qui a été une surprise pour beaucoup et nous nous félicitons d'avoir pu porter cette liste avec le pourcentage qu'elle a réalisé, nous avons gagné en nombre de voix de façon considérable, nous avons réalisé 47,35 % de ...

**Monsieur le Maire** : Oui revenez à votre explication de vote, votre vœu.

**Anne Hidalgo** : ... nous avons fait 47,35 % à la dernière élection municipale et donc nous sommes très heureux d'avoir conduit cette vraiment progression importante et nous sommes d'autant plus contents que Bertrand Delanoë a gagné l'élection municipale....

**Monsieur le Maire** : Cela nous avait échappé .... S'il vous plait, mes chers collègues, laissez terminer Madame Hidalgo ...

**Anne Hidalgo** : Je vais conclure, vous nous dites que nous n'aurions pas accepté, que nous voulons vous déstabiliser, mais qu'en fin de compte nous vous déstabilisons si peu, alors vous m'expliquerez, sans doute dans un futur très proche, pourquoi, si peu déstabilisés par ce que nous représentons et la progression que nous avons connue, vous allez vous employer, et je sais que vous y mettez beaucoup d'énergie, les deux Députés du 15<sup>ème</sup>, à un bidouillage électoral dans lequel le 15<sup>ème</sup> lui-même serait concerné ...

**Monsieur le Maire** : Nous y voilà ! On s'éloigne là ....

**Anne Hidalgo** : Si nous étions si peu inquiétants, si peu déstabilisants, auriez-vous vraiment été jusqu'à plaider votre cause pour que les circonscriptions soient re-découpées afin que jamais, jamais une alternance n'intervienne ....

**Monsieur le Maire** : Madame, madame, on va peut-être terminé ...

**Anne Hidalgo** : J'ai l'impression qu'on vous déstabilise un peu plus que ce que vous nous dites ici ce soir.

**Monsieur le Maire** : Si vous étiez à l'Assemblée Nationale, vous pourriez avoir ce débat. Lorsque ce débat viendra à l'Assemblée Nationale, je ne doute pas que vos collègues, qui eux ont réussi à se faire élire, à l'Assemblée, évoqueront ces sujets.

Je voudrais simplement dire que nous ne vous ferons pas attendre plusieurs années comme vous, comme le Maire de Paris, sous la dernière mandature, pour réunir la commission du règlement intérieur dont nous avons demandé la réunion pendant des années sous la mandature précédente et je vous rappelle, Mesdames et Messieurs mes chers collègues, que nous ne l'avons jamais obtenue.

**Monsieur le Maire** : Donc je vais passer la parole au Président de la commission du règlement intérieur, Monsieur Gayet.

**Gérard Gayet** : Je suis d'accord, Monsieur le Maire, pour réunir la commission du règlement mais il y a une chose que je ne ferai pas c'est de répondre positivement à ce qu'a demandé Monsieur Dargent, je trouve cela scandaleux. Jamais je n'accepterai, en tant que Président d'une commission, de réduire le temps de parole du Maire.

**Monsieur le Maire** : Bien sûr, d'ailleurs ce serait totalement illégal.

**Gérard Gayet** : Le Maire est une grande institution de la République. On me demanderait de faire la même chose contre Monsieur Delanoë, je ne le ferai pas. C'est cela l'esprit républicain dont parlait Monsieur Alayrac tout à l'heure ?

**Monsieur le Maire** : Ne vous inquiétez pas, de toute façon notre règlement serait invalidé à ce moment-là par les tribunaux.

**Monsieur le Maire** : .....Monsieur Dargent, je veux bien être compréhensif, même laxiste par rapport à vous, mais enfin maintenant il faut qu'on puisse continuer à travailler. Les habitants du 15<sup>ème</sup> souhaitent que nous travaillions sur les projets de délibération, sur les vœux, sur les questions. Alors un dernier mot mais rapide, Monsieur Dargent surtout que nous avons décidé, sur la proposition du président de la commission, de la réunir. Donc maintenant, je crois que les choses sont suffisamment dites et bien dites.

**Claude Dargent** : Dites et bien dites puisque l'objet, pour lequel j'ai demandé cette réunion, c'est que justement nous mettions fin à ce à quoi nous avons assisté tout à l'heure, à savoir une explication de vote sur un vœu, d'une minute, et ensuite une réponse de votre part de vingt minutes. Si on nous dit qu'il n'est pas question de toucher à cela, ne réunissons pas la réunion en question, je vous le dis tout de suite cela ne sert à rien, nous ne sommes pas ici pour faire de la figuration.

Mais je vous avertis aimablement que ...

**Monsieur le Maire** : C'est un mot que vous avez du mal à prononcer.

**Claude Dargent** : ... que dans ce cas , un, nous informerons la Mairie de Paris du fait que vous refusez de donner suite à notre demande, 1<sup>er</sup> point, et deuxièmement, chaque fois que, comme vous nous en avez donné la preuve tout à l'heure, vous dépasserez les bornes, s'agissant de la durée de votre réponse, nous demanderons une suspension de séance de durée double de ce que vous nous aurez infligé. Donc c'est à vous de vous auto réguler, vous en discutez avec votre majorité et nous en tirerons les conclusions.

**Monsieur le Maire** : Sauf que vous oubliez que c'est le Maire qui fixe la durée des interruptions de séance, aussi, et qu'il est maître de l'ordre du jour, selon le code général des collectivités territoriales, alors trouvez autre chose.

**Claude Dargent** : ... de droit Monsieur le Maire, et si vous souhaitez délibérer sans opposition, nous expliquerons aux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement que vous avez rendu impossibles les conditions du travail dans ce Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire** : Bien, nous allons maintenant passer au travail sérieux et je vais mettre aux voix ce vœu relatif à la qualité des outils de communication de la mairie du 15<sup>ème</sup>, le vœu de la gauche.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté. Merci.

Nous allons maintenant aborder la troisième partie de ce Conseil relative aux questions.

**20. Question au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présentée par la gauche relative aux modalités d'attribution des places en crèche.**

Je vous rappelle la procédure : je lis la question, je répons ou l'adjoint que je désigne répond et ensuite il y a un droit de réponse pour le groupe.

Je lis la question qui est la suivante :

**« Question au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présentée par la gauche relative aux modalités d'attribution des places en crèche.**

*Dans le Guide de la Petite enfance édité par la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, des informations sont apportées aux habitants de l'arrondissement quant au fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèche.*

*A la page 28, il est ainsi indiqué que « la commission établit une liste d'attente, destinée à permettre l'admission d'enfants en cas de désistement d'une famille retenue initialement et en cas de libération de places entre deux réunions de la commission ».*

*En dépit de cette affirmation, force est de constater que jusqu'à présent jamais la commission n'a établi de liste d'attente.*

*La gauche souhaite donc savoir dans quelle mesure ces propos seront suivis d'effets, notamment avec la tenue d'une prochaine réunion de la commission en vue d'établir ladite liste d'attente ».*

Pour répondre à cette question, je passe la parole à Madame Malassis.

**Françoise Malassis** : Merci Monsieur le Maire. Quel acharnement ! Trois Conseils consécutifs, trois questions sur le même sujet. Il faut croire que c'est un sujet qui vous occupe. Nous, il nous préoccupe. Oui, de savoir qu'il y aura peu d'élus pour

de très nombreuses demandes, nous inquiète. En effet, beaucoup de familles du 15<sup>ème</sup> ne pourront bénéficier d'un accueil satisfaisant pour l'épanouissement de leur enfant, puisqu'une fois encore, je rappelle que le Maire du 15<sup>ème</sup> réclame la création de 500 places de crèche pour réduire le déficit enregistré dans cet arrondissement en fonction de l'évolution démographique enregistrée depuis les deux derniers recensements.

Son opiniâtreté lui a permis d'obtenir un engagement de la part de l'adjoint au Maire de Paris chargé de la petite enfance, pour la création de deux établissements : l'un rue Frémicourt et l'autre rue Falguière et nous l'en remercions. J'espère seulement que ces projets se réaliseront plus rapidement que celui de Boucicaut, pour lequel l'ouverture est reportée de mois en mois. Pour mémoire, la construction de cet établissement, prévue avant 2001, a été décidée en 2002 et il devait être livré en mars 2008, je dis bien en mars 2008, puis reporté en mars 2009 pour nous annoncer récemment qu'il ne le sera qu'en septembre prochain au mieux.

Mais je ne vais pas m'éloigner plus longuement de la question principale qui vous trouble : la liste d'attente établie par la commission. Avant même que votre demande n'arrive à l'ordre du jour du Conseil de ce soir, nous avons, avec le Maire -qui, je le rappelle, prononce les admissions après avis de la commission, puisque cette responsabilité lui échoit- anticipé et résolu ce problème en demandant aux directrices de crèches de proposer -par section de 12 berceaux disponibles- 36 enfants, ce qui correspond à présenter trois dossiers pour un berceau. De ce fait, les enfants qui n'auront malheureusement pas été sélectionnés figureront sur une liste d'attente qui sera utilisée en cas de désistement d'une famille retenue initialement et lorsqu'une place se libèrera et ainsi de suite.

Là encore, le 15<sup>ème</sup> est exemplaire et nous innovons car beaucoup d'arrondissements n'ont pas mis en place un tel dispositif. Certains n'ont même pas de commission. Il n'y a que dans le 1<sup>er</sup> arrondissement où toutes les demandes sont étudiées mais je rappelle que dans cet arrondissement il n'y a que 18 000 habitants alors que dans le nôtre il y en a plus de 235 000. Ce n'est quand même pas la même chose.

En ce qui me concerne, je persiste à accorder une totale confiance aux directrices et aux directeurs de crèche ainsi qu'aux deux coordinatrices qui font un travail remarquable et difficile pour respecter un équilibre dans chacun des établissements et dans chaque section, en fonction de l'âge, du sexe -autant de filles que de garçons- et aussi pour observer la mixité sociale, de façon à équilibrer autant que faire se peut, le budget de leur structure. C'est pourquoi je souhaite qu'ils puissent observer une certaine autonomie sous la responsabilité de la mairie du 15<sup>ème</sup>, comme le stipule la loi PML.

Par ailleurs, je tiens à rappeler ce que j'ai déjà dit lors du précédent Conseil, où déjà vous m'interrogiez sur le sujet, à savoir que la mairie de Paris a donné des instructions précises sur la nécessité absolue de remplacer, sans aucun délai, un enfant qui libère une place, la Caisse d'Allocations Familiales ayant fait savoir qu'elle supprimerait les subventions versées si tel est le cas, celle-ci étant en mesure d'organiser des contrôles inopinés.

Je rappelle aussi que nous avons décidé, avec le Maire et les directrices et directeurs de crèches, de consulter par mail les membres de la commission, dès qu'une place se libèrera, pour qu'elle soit occupée par un autre enfant dans les plus brefs délais en respectant bien sûr l'équilibre que j'évoquais tout à l'heure.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Baghdad, qui, je pense, doit considérer qu'il a obtenu satisfaction sur sa question.

**José Baghdad** : Monsieur le Maire, laissez-moi en juger, de la satisfaction. Madame Malassis, vous parlez d'acharnement, moi je parle de volonté et comme vous, de préoccupation, pour que nous puissions répondre aux attentes des habitants.

Pourquoi plusieurs questions ? Parce que, lors du dernier Conseil d'arrondissement, je vous ai posé cette même question de manière orale et vous ne m'avez pas répondu de manière aussi précise sur la constitution d'une liste d'attente. Je me réjouis aujourd'hui, que nous puissions avoir, enfin, une liste d'attente qui se constitue pour l'attribution de places en crèche. J'espère que ces listes d'attente seront constituées lors des prochaines réunions de commission qui doivent avoir lieu, je crois, en mai pour que ces listes soient établies à ce moment-là.

Deuxième chose, donc vous voyez que ce que vous appelez de l'acharnement finit par payer et apporter des résultats. Moi je suis plutôt persévérant et je suis content que nous aboutissions à des résultats très concrets. Deuxièmement, vous parlez de l'exemplarité du 15<sup>ème</sup>. Force est de constater que, jusqu'à présent vous n'aviez pas ces listes et donc l'exemplarité est toutefois limitée. Force est de constater que la commission se réunit -si je compare par rapport au 19<sup>ème</sup> où la commission se réunit tous les mois- avec des listes d'attente qui sont parfaitement établies. Vous avez encore beaucoup de progrès, même par rapport à des arrondissements de gauche, que vous critiquez, mais qui pour moi sont bien plus exemplaires en la matière par rapport à ce qui se faisait avant et par rapport à ce qui devrait se faire dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Ensuite, vous parlez d'un certain nombre de critères sur l'attribution des places en crèche. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, je vous ai posé la même question sur les critères, vous m'avez donné une réponse différente. Vous disiez que vous respectiez uniquement les critères préconisés par la mairie de Paris. Là vous nous apportez d'autres critères qui sont le respect de l'égalité des sexes garçons filles, la mixité sociale. Par rapport à la question que j'avais posée à ce moment-là, sur laquelle Monsieur le Maire m'avait répondu, qui était de dire : on demandait les revenus uniquement pour établir les tarifs, je comprends que, en fait ce n'est pas uniquement pour déterminer les tarifs mais c'est aussi pour établir une mixité sociale, et là, j'avais répondu : à quelle proportion cette mixité sociale vous la mettez, est-ce que c'est par rapport au nombre de demandes qui sont faites et donc savoir s'il y a 100 personnes qui font une demande et que 50 ont des revenus inférieurs à une certaine somme, est-ce que vous appliquez cette mixité au regard des proportions des revenus des personnes qui le demandent ou est-ce que c'est uniquement sur un tiers, un tiers, un tiers, sans regarder le nombre de demandeurs de places en crèche et de leur situation particulière. Donc, mixité sociale, nous sommes favorables, mais il faut qu'elle se fasse sur une base plus concrète.

Ensuite, la consultation par mail. Je tiens à dire que j'y suis tout à fait favorable mais elle n'aura aucun impact si les listes d'attente sont établies de manière mécanique. Nous pourrions attribuer les places en crèche parce que nous aurons pu décider au préalable et que, réunir, même par mail, les personnes, ne sera pas utile.

Et pour conclure, je dirais que cette préoccupation était importante, pour permettre avec ces listes d'attente aux familles, de savoir lorsqu'elles déposent leur dossier, au bout de combien de temps, elles peuvent avoir une réponse sur le mode de garde qu'elles doivent envisager parce que quand on leur demande de déposer un dossier au bout de six mois de grossesse et qu'on a une réponse six mois après la naissance, cela fait six à huit mois d'attente, ce qui est beaucoup trop long pour que les familles puissent après trouver un mode alternatif si nécessaire. Merci.

**Monsieur le Maire** : Bien. Merci. Je vais passer la parole à Madame Malassis. Des questions sont posées, donc il faut bien y répondre, en tout cas à certaines d'entre elles. Simplement, en disant que ce débat n'aurait pas lieu si nous avions suffisamment de places de crèche dans l'arrondissement, c'est quand même la première réponse à donner.

....Vous êtes là depuis huit ans, cela permet de construire beaucoup de places de crèche. Madame Malassis.

**Françoise Malassis** : Comme je le disais tout à l'heure, cette commission va se réunir très prochainement. J'espère que les élus qui en font partie pourront être présents parce que j'ai appris tout à l'heure que apparemment, ma secrétaire avait simplement oublié d'envoyer la lettre aux membres de la commission. Juste un rectificatif, la commission se tiendra la semaine du 11 au 15 mai puisque nous avons énormément de dossiers à étudier. Les parents auront la réponse après la commission, parce que je me suis engagée -que la réponse soit positive ou négative- je me suis engagée à ce que tous les parents qui ont déposé une demande puissent avoir une réponse écrite. Ils recevront la réponse dans la semaine ou les quinze jours qui suivent la commission d'attribution des places en crèche.

Quant à ce qui concerne les admissions, je m'en réfère à un règlement intérieur des crèches qui a été édité par la mairie de Paris, je ne peux pas mieux faire : « les admissions des enfants dans les crèches, jardins d'enfants et jardins maternels s'effectuent dans le respect des principes clairs et définis collégalement, c'est-à-dire l'établissement reflète la mixité sociale et l'intégration multiculturel, les demandes relatives aux enfants de familles nombreuses seront examinées avec une attention particulière ».

Quant aux critères, je les répète puisque, apparemment ils n'étaient pas suffisamment précisés dans mon intervention précédente. Les critères sont que les parents habitent l'arrondissement et que les deux parents travaillent, ou que l'un des parents soit au chômage mais inscrit dans un stage de formation ou étudiant. Voilà les critères de sélection. Après, il y a les dossiers qui sont étudiés en priorité parce qu'ils sont soumis à la commission, par la PMI et qui sont forcément des cas d'urgence qu'il faut régler avant tous les autres.

**Monsieur le Maire** : Bien. Merci. Non, vous n'allez pas utiliser maintenant la procédure des rappels au règlement de façon dilatoire. Sur chaque délibération, sur chaque vœu, sur chaque question, il y a des rappels au règlement. Là, il y a une utilisation abusive des choses. Monsieur Mouricou, Monsieur Baghdad s'est exprimé largement, il a eu ses cinq minutes. Vous vous fondez sur quel article ?

**Philippe Mouricou** : Monsieur le Maire, que « l'examen des questions orales ne peut faire l'objet d'aucun débat ». Une fois que l'adjoint a parlé et que la personne qui a écrit la question s'est exprimée, il n'y a pas de débat.

**Monsieur le Maire** : Oui, bien sûr.

**Philippe Mouricou** : Or il vient d'y avoir un débat, c'est complètement contraire au rappel au règlement intérieur. L'intervention de Madame Malassis était complètement superfétatoire et illégale.

**Monsieur le Maire** : D'abord, Monsieur Mouricou, je m'inscris en faux contre vos allégations dans la mesure où Monsieur Baghdad a simplement posé des questions précises et complémentaires. S'il ne posait pas de questions, l'adjointe compétente n'aurait pas repris la parole.

**Philippe Mouricou** : Vous avez une interprétation ...

**Monsieur le Maire** : Non pas du tout. Monsieur Baghdad, avez-vous oui ou non posé des questions de nouveau dans votre intervention ? Donc il a bien fallu y répondre, que je sache ! Sinon, il ne faut pas poser de questions si vous n'attendez pas de réponses. C'est quand même tout à fait curieux.

Je ne réponds pas aux élus qui n'ont pas la parole. Je dis simplement à Monsieur Mouricou que Monsieur Baghdad a posé des questions, il n'a pas fait un commentaire, une observation, comme le permettait le règlement intérieur, il a posé des questions. L'adjoint a donc répondu aux questions.

Nous allons passer maintenant à la prochaine question. Non, vous n'arriverez pas à nous déstabiliser, je l'ai déjà dit. Nous allons continuer à nous occuper des problèmes des habitants du 15<sup>ème</sup>. Oui, vous parlez de l'article 28. Si c'est l'article 28, allez-y .....

**José Baghdad** : Ne vous énervez pas, je commente juste l'article 28. Donc, pour apporter un peu de clarté à la réponse apportée à Madame Malassis, je souhaiterais pour suivre l'article 28, qu'une communication écrite soit faite de sa réponse pour que nous puissions .....

**Monsieur le Maire** : Oui, Monsieur Baghdad a la possibilité d'utiliser l'article 28 pour que la communication de la réponse lui soit faite par écrit. Voilà, point final. En tout cas je félicite l'adjointe de sa réponse très claire et notre arrondissement de son exemplarité en matière de transparence.

Nous allons passer à la dernière question. Je lis la question.

**« 21. Question au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présentée par la gauche relative à la commission extra-municipale consacrée au développement durable**

*Lors de votre élection en tant que Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, vous avez annoncé la mise en place de commissions extra-municipales thématiques dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Parmi celles-ci figure une commission extra-municipale*

*consacrée au développement durable dont vous avez confié la présidence à votre première adjointe, Claire de Clermont-Tonnerre.*

*La première et unique réunion de cette commission a eu lieu le 10 décembre dernier dans la salle du conseil de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. L'essentiel de la séance a été consacré, d'une part à un tour de table de présentation des participants, d'autre part à un monologue vous permettant de faire la liste de vos priorités dans le domaine. La réunion s'est achevée autour de l'idée de créer trois sous-commissions thématiques qui, cinq mois plus tard, n'ont toujours pas été constituées.*

*Plus étonnant, cette commission n'a, à aucun moment et d'aucune manière, été associée à l'organisation de la semaine du développement durable dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Cette volonté d'exclure la commission extra-municipale « développement durable » des décisions prises, dans son domaine d'expertise, par la majorité du 15<sup>ème</sup> est révélatrice de votre conception de la démocratie locale et participative que vous réduisez trop souvent à une tribune politicienne.*

*La gauche demande donc au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement les raisons pour lesquelles il n'a pas associé cette commission à l'organisation de la semaine du développement durable et l'interroge quant à la gadgetisation des commissions extra-municipales du 15<sup>ème</sup> arrondissement ».*

Pour répondre à cette question, la parole est à Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

**Claire de Clermont-Tonnerre :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'a échappé à personne, à la lecture de cette question, comme d'ailleurs pour un certain nombre de vœux que nous examinons, le ton polémique adopté par la gauche. J'observe ce soir que les élus de notre équipe municipale subissent une succession de procès d'intention. S'agissant de la question que nous examinons, je m'insurge contre certains termes employés qui dénaturent l'esprit des travaux des commissions extra municipales mises en place dans le 15<sup>ème</sup>, en particulier lorsque vous parlez de volonté d'exclure la commission extra municipale des décisions prises ou de gadgetisation des « comex » du 15<sup>ème</sup>. Je vais cependant m'efforcer de répondre de façon pragmatique aux deux questions posées par Monsieur Mouricou.

Premièrement, s'agissant de l'organisation de la semaine du développement durable, je vous précise que la première réunion de la commission extra municipale du développement durable a coïncidé avec le démarrage et montage de la semaine du développement durable dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, cette semaine étant encadrée par des dates nationales -du 1<sup>er</sup> au 7 avril- nous étions

contraints en terme de délais organisationnels compte tenu du nombre d'acteurs participant à l'opération. Il était difficile, sur des délais aussi courts, de multiplier les réunions de réflexion en amont alors que nous rentrions dans l'opérationnel.

Ceci étant dit, la commission a bien évidemment été tenue informée de cette semaine. Lors de la première réunion de la commission extra-municipale, ses membres ont été sensibilisés à l'organisation de cette semaine et invités à y participer. Parmi nos 22 partenaires, plus d'une dizaine de membres de la « comex » ont d'ailleurs proposé de participer à l'organisation de la semaine du développement durable, dans le cadre de leur activité, ou de manière bénévole. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur implication forte et leur mobilisation, qu'il s'agisse des services de la Ville, des partenaires institutionnels, privés ou associatifs et bien sûr des habitants qui ont répondu, eux, présents.

Je rappelle que l'ensemble des membres de la commission a été invité à l'inauguration du 1<sup>er</sup> avril et informé des animations par le biais de l'envoi d'un programme extrêmement détaillé. J'ajoute, qu'au-delà des membres de la commission, la semaine du développement durable, qui s'est déroulée sur l'ensemble de l'arrondissement, a été largement relayée en direction des différents publics et notamment en direction des écoles, des centres de loisirs, des conseils de quartier, des associations, avec l'envoi, là aussi, d'un programme très développé.

J'en reviens maintenant aux réunions de la « comex » sur le développement durable et je vous précise que les trois groupes de travail annoncés lors de la première réunion de la commission se réuniront la semaine prochaine et porteront sur la diminution de la consommation énergétique dans l'habitat -le 13 mai prochain-, sur la lutte contre les différents types de pollution et la végétalisation de l'espace public -jeudi 14 mai- et enfin sur les questions relatives aux pollutions sonores -le vendredi 15 mai-. Enfin, à l'issue des réunions de ces trois groupes, la commission se réunira en séance plénière durant la seconde quinzaine de juin dès lors que les animateurs de ces trois groupes se considéreront comme étant prêts à formuler des propositions.

S'agissant de votre deuxième question, Monsieur Mouricou et de ce que vous qualifiez de gadgétisation des commissions extra municipales, je tiens d'abord à saluer la volonté du Maire du 15<sup>ème</sup> de renforcer la démocratie de proximité sur des sujets importants de l'arrondissement. Le Maire a souhaité créer ces différentes commissions, très souples dans leur fonctionnement, ouvertes à l'opposition ainsi que nous en avons d'ailleurs délibéré lors de notre Conseil d'arrondissement du 22 septembre 2008.

A ce jour, les différentes « comex » sont toutes réunies et organisent leurs travaux selon un calendrier qui leur est propre, la plupart de ces commissions ayant mis en place des groupes spécifiques de travail. Ceci étant dit, je considère que toutes sont en ordre de marche et fonctionnent chacune à leur rythme avec les modestes moyens dont dispose une mairie d'arrondissement. Elles rendront compte, le moment venu, devant notre assemblée ainsi que vous l'avez annoncé, Monsieur le Maire, à l'automne dernier, puisqu'il est prévu de faire une communication annuelle pour chacune de ces commissions à une date que vous arrêterez.

Je suis assez sensible, Monsieur Mouricou, à l'attention que vous portez à nos commissions extra-municipales mais j'invite en parallèle vos collègues de la majorité municipale parisienne à se préoccuper eux aussi du fonctionnement des commissions extra-municipales. En effet, la disparition des commissions extra-municipales parisiennes, décrites pourtant dès 2001 comme étant un lieu privilégié de démocratie participative et de concertation, m'inquiète. Je constate en effet que ni la commission extra-municipale des déplacements, ni la commission extra-municipale de l'environnement, du développement durable de la municipalité parisienne se sont réunies depuis le début de la mandature. Donc, en matière de gadgétisation, nos collègues de gauche me semblent orfèvres en la matière.

Dans le même registre, je m'étonne que plusieurs commissions municipales parisiennes n'aient pas encore siégé une seule fois au cours de cette mandature alors qu'elles se réunissaient trois quatre fois par an jusqu'en 2008, je pense notamment à la commission d'attribution des places en cimetière, ce qui pose un problème de fond vis-à-vis des familles qui sont en attente d'une place en cimetière et à qui il est répondu régulièrement : « on verra, on verra, on réfléchit, la commission se réunira plus tard ». Je pense également à la commission du mobilier urbain, commission qui fonctionnait de façon très positive, très intéressante puisque j'ai eu le plaisir d'y siéger sous la précédente mandature et qui ne s'est pas encore réunie depuis le mois de mars 2008. Je dois dire que cela m'inquiète un petit peu puisque cette commission est coprésidée par Madame Hidalgo qui a cosigné le vœu que vous nous adressez ce soir. Voilà, telles sont les informations et les inquiétudes que je formule ce soir.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou** : Merci Madame la Première Adjointe puisque maintenant vous avez féminisé votre titre, j'ai vu cela dans la signature du dernier mail que vous nous avez envoyé.

Vous vous insurgez, c'est très bien de s'insurger. Moi, si j'étais vous je m'insurgerais contre la destruction prochaine du bassin des Carènes. Vous parliez du peu de cas qui est fait des commissions, je vous rappellerais que la commission du Vieux Paris s'est exprimée sur le sujet et voilà, visiblement vous n'en avez pas tenu compte.

**Monsieur le Maire** : Revenez à la question.

**Philippe Mouricou** : Vous nous avez parlé des délais en expliquant que les délais étaient trop courts pour associer la commission extra-municipale développement durable à l'organisation de la semaine développement durable pourtant la semaine du développement durable avait déjà été annoncée le 10 décembre dernier. Donc les délais me semblaient quand même relativement longs. Cette commission « développement durable » n'a pas été associée à cette semaine, de même que la commission « développement économique » n'a pas été associée au Forum pour l'emploi. Effectivement, on retrouve la conception que vous avez des « comex », c'est à dire une démarche purement de gadget et une démarche purement occupationnelle. C'est vrai que dans le 15<sup>ème</sup> vous avez une panoplie assez large du détournement des outils de démocratie participative puisque non contents de gadgétiser les « comex » vous organisez les conseils de quartier en tribune politicienne et vous réduisez le bulletin d'information municipal à un tract de propagande.

Alors maintenant vous avez, Madame la première adjointe, posé un certain nombre de questions. Je vous invite donc, mon collègue Claude Dargent, à apporter des éléments de réponse à la première adjointe puisque c'est d'usage dans ce Conseil d'arrondissement que de répondre aux questions qui vous sont posées.

**Monsieur le Maire** : Maintenant nous avons terminé notre ordre du jour puisque le règlement intérieur dispose que l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique de cinq minutes. Monsieur Mouricou n'a pas posé de question. On ne va pas entreprendre de débat, chacun a dit ce qu'il avait à dire et Madame de Clermont-Tonnerre a parfaitement dit tout ce qu'il y avait à dire sur ces commissions qui fonctionnent dans de très bonnes conditions et j'en remercie d'ailleurs tous les présidents.

Pour terminer, je voudrais, comme à l'accoutumée, vous donner les dates de nos prochains Conseils, notamment pour les internautes qui nous regardent, avec au mois de mai : lundi 11 et mardi 12 mai : le Conseil de Paris. Au mois de juin : le Conseil d'arrondissement qui aura lieu le 25 mai -deux semaines avant le Conseil de Paris car le lundi 1<sup>er</sup> juin est le lundi de Pentecôte et donc férié- et un Conseil

de Paris les 8 et 9 juin. Au mois de juillet : un Conseil d'arrondissement le lundi 29 juin et un Conseil de Paris les lundi 6 et mardi 7 juillet.

Je vous remercie de votre attention. La séance est levée.

**Le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Philippe GOUJON**  
**Député de Paris**